



FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX (FAFICS)
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ANCIENS FONCTIONNAIRES INTERNATIONAUX FEDERACION
DE ASOCIACIONES DE EX-FUNCIONARIOS INTERNACIONALES

« Regroupement des associations d'anciens fonctionnaires internationaux des Nations Unies et des institutions spécialisées des Nations Unies »

Genève, Suisse Adresse : Palais des Nations, salle E-2072, CH-1211 Genève 10, Suisse

Vienne, Autriche Adresse : Salle C0249B, Centre international de Vienne, Vienne, Autriche

Courriel : president@fafics.org ; secretary@fafics.org | **Téléphone :** +43 676 790 7401 ; +1 201 779 7552 | **Site web :** www.fafics.org

Conseil 55/2025/D.zzz
(au 29 août 2025)

RAPPORT FINAL

Cinquante-cinquième session du Conseil de
la FAFICS 14-17 juillet 2025
Vienne

Table des matières

Introduction

1. Ouverture de la session plénière du Conseil
2. Élection du président et du rapporteur
3. Minute de silence pour les collègues décédés depuis la dernière réunion
4. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail
5. Statut des membres et admission de nouveaux membres
6. Rapport du président
 - a. Pour information
 - b. Pour approbation
 - c. Pour approbation
7. Procédures électorales
8. Questions relatives à l'association
9. Questions administratives et financières
 - a. Comptes 2024 et rapport des commissaires aux comptes pour l'exercice clos en décembre 2024
 - b. Utilisation des réserves affectées et du budget exceptionnel autonome pour FAFICS@50
 - c. Rapport intérimaire sur la gestion du budget pour 2025
 - d. Projet de budget pour 2026
 - e. Nomination des commissaires aux comptes
10. Piliers de la FAFICS
 - 10a. Comité permanent sur les questions de retraite
 1. Rapport du Comité permanent
 2. Présentation par le directeur général de l'administration des pensions (CEPA)
 3. Présentation par le représentant par intérim du secrétaire général (RSG)
 - 10b. Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL)
 1. Rapport du Comité permanent

10c. Comité permanent des communications

1. Rapport du Comité permanent

10d. Comité permanent sur les adhésions

1. Rapport du Comité permanent

11. Résultats des élections

12. Questions relatives à l'association

13. Questions diverses

14. Date et lieu de la 56e session du Conseil

15. Mots de remerciement

16. Clôture/levée de la séance

Vendredi 18 juillet : Événement commémoratif FAFICS@50

ANNEXES

Lien vers Google Drive :

https://drive.google.com/drive/folders/1ZJZ2ErDP0PrZMUffP8eLMaT7sLA0RsQV?usp=drive_link

- 1 Liste des participants
- 2 Ordre du jour
- 3 Liste des documents
- 4 Discours liminaire du président le 18 juillet
- 5 Présentation par l'UNFCU
- 6 Planification des soins de longue durée : guide à l'intention des membres de l'Association FAFICS

ABRÉVIATIONS

CCAP	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires
ASHIL	Assurance maladie et soins de longue durée après la cessation de service
CE/DCE	Certificat de droit/Certificat de droit numérique
CEB	Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
CEPA	Directeur exécutif pour l'administration des pensions CET Heure d'Europe centrale
CCISUA	Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel des Nations Unies
FICSA	Fédération des associations internationales de fonctionnaires
FSALMC	Comité de surveillance de la solvabilité et de l'équilibre des actifs et passifs du Fonds
HLCM	Comité de haut niveau sur la gestion
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique
ICSC	Commission de la fonction publique internationale
OIT	Organisation internationale du travail
OMI	Organisation maritime internationale
JIU	Corps commun de contrôle
MIP	Plan d'assurance médicale
OIM	Bureau de la gestion des investissements
OIOS	Bureau des services de contrôle interne
PRG	Groupe d'examen des plans
RSG	Représentant du Secrétaire général pour les investissements des actifs de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU)
SPC	Comité des pensions du personnel
UNDCO	Bureau de coordination du développement des Nations Unies
UNDGC	Département de la communication mondiale des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement

UNDSS	Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies
CEA	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique
CEPALC	Commission économique des Nations Unies pour l'Amérique latine et les Caraïbes
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNESCWA	Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale
UNFCU	Union fédérale de crédit des Nations Unies
UNHLIC	Comité des Nations Unies pour l'assurance maladie et la prévoyance sociale
UNHLIS	Section Assurance maladie et assurance vie des Nations Unies
UNIC	Centre d'information des Nations Unies
UNICEF	Fonds international des Nations Unies pour l'enfance
UNISERV	Fédération internationale des fonctionnaires des Nations Unies
UNJSPF	Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies
UNOLA	Bureau des affaires juridiques des Nations Unies
UNOV	Office des Nations Unies à Vienne
UNRC	Coordonnateur résident des Nations Unies
PAM	Programme alimentaire mondial
OMS	Organisation mondiale de la santé

Liste des décisions prises par le Conseil lors de sa cinquante-cinquième session

- **Décision 55/1** : Le Conseil a approuvé par acclamation la nomination de Mme Theresa Panuccio en tant que présidente et de Mme Deborah Landey en tant que rapporteure.
- **Décision 55/2** : Le Conseil a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail.
- **Décision 55/3** : Le Conseil a approuvé les propositions du président concernant les représentants de la FAFICS au Conseil des pensions, à ses organes subsidiaires et deux groupes de travail et aux comités permanents de la FAFICS. La délégation de la FAFICS auprès du Comité des pensions pour 2026 sera donc composée de M. Jerry Barton, président de la FAFICS, Mme Suzanne Bishopric, présidente du Comité permanent de la FAFICS sur les questions de pension, Mme Theresa Panuccio, FFOA-Rome, et un remplaçant pour M. Gerhard Schramek (à déterminer avant la fin de 2025), ainsi que M. Vladimir Yossifov, AAFI-AFICS Genève, et Mme Annick Vanhoutte, FFOA-Rome, en tant que suppléants.
- **Décision 55/4** : Le Conseil a approuvé la création d'un groupe de travail sur la planification de la succession.
- **Décision 55/5** : Le Conseil a approuvé la nomination de la présidente du Groupe de travail sur la planification de la relève, Mme Nancy Hurtz-Soyka, vice-présidente, qui finalisera la composition du Groupe de travail en consultation avec le président.
- **Décision 55/6** : Le Conseil a approuvé la mise en place d'un processus visant à identifier les personnes qui remplaceront M. Gerhard Schramek au sein de la délégation du Comité des pensions.
- **Décision 55/7** : Le Conseil a approuvé l'ajout d'une phrase supplémentaire à l'article 13.9 du Règlement intérieur de la FAFICS : « La durée du mandat et les limites du renouvellement du mandat de ces représentants sont fixées dans le mandat du Comité ou du Groupe de travail du Comité des pensions ».
- **Décision 55/8** : Le Bureau inscrira la question des cartes d'identité des Nations Unies pour les retraités dans son plan de travail
- **Décision 55/9** : Le Bureau se chargera d'envoyer un courrier de suivi, communication aux coordonnateurs résidents des Nations Unies (UNRC) et aux équipes de pays avec le Bureau de coordination des Nations Unies pour le développement (UNDCO) concernant la collaboration avec les associations membres de la FAFICS au niveau national
- **Décision 55/10** : Le Conseil a exceptionnellement approuvé rétroactivement le budget autonome pour les activités commémoratives du 50e anniversaire de la FAFICS qui sera financé par le Fonds général de la FAFICS et les contributions des associations membres

- **Décision 55/11 : Le Conseil a approuvé le budget proposé pour 2026**
- **Décision 55/12 : Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes, M. Ambi Sundaram et M. Mohammed Bachiri, pour une année supplémentaire**
- **Décision 55/13 : Le Conseil a approuvé les recommandations relatives aux questions de retraite énoncées dans les documents 55/2025/D.10.a/2, 55/2025/D.10.a/3 et 55/2025/D.10.a/4 du Conseil et a pris note du document 55/2025/D.10.a/1 du Conseil concernant le Groupe de travail sur la révision de la gouvernance du Comité des pensions (GRWG)**
- **Décision 55/14 : Le Conseil a approuvé les sept recommandations présentées par le Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL).**
- **Décision 55/15 : Le Conseil a pris note du rapport du Comité permanent des communications et des priorités établies pour la prochaine période de rapport.**
- **Décision 55/16 : Le Conseil a pris note du rapport du Comité permanent sur la composition et des priorités établies pour la prochaine période de rapport.**

RAPPORT DE LA 55e SESSION DU CONSEIL

Introduction

1. La cinquante-cinquième session du Conseil de la Fédération des associations d'anciens fonctionnaires internationaux (FAFICS) s'est tenue du 14 au 17 juillet 2025, en mode hybride (en présentiel et en virtuel). Dans l'après-midi du 18 juillet, le Conseil a organisé une manifestation spéciale pour commémorer le 50e anniversaire de la création de la FAFICS.

2. Une réunion du Bureau de la FAFICS s'est tenue le 13 juillet 2025.

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la réunion plénière du Conseil

3. Le 15 juillet 2025, le président de la FAFICS, M. Jerry Barton, a souhaité la bienvenue aux participants présents et en ligne à la 55e réunion du Conseil de la FAFICS. Il a indiqué que des réunions publiques sur les questions relatives aux pensions et à l'assurance maladie après la cessation de service avaient eu lieu le lundi 14 juillet et espérait que les participants y avaient assisté et les avaient trouvées utiles.

4. Le président a expliqué le processus de vote. Cette année, deux vice-présidents ont terminé leur mandat. Quatre candidats se présentent à ces deux postes, il y aura donc une élection, qui se tiendra par voie électronique pour les personnes présentes et celles connectées à distance. Le président a présenté Mme Monireh Damestani, qui fera office de scrutatrice pour l'élection. Le président a informé les chefs de délégation qu'ils avaient reçu un courriel contenant un lien sur lequel ils pouvaient cliquer pour voter et qu'ils avaient jusqu'à la fin du 16 juillet pour le faire.

Point 2 de l'ordre du jour : Élection du président et du rapporteur

5. Le président a discuté de ses suggestions avec le Bureau et a proposé Mme Theresa Panuccio, FFOA-Rome, comme présidente et Mme Deborah Landey, AFICS-NY, comme rapporteure. Les deux candidates ont été approuvées par acclamation.

- **Décision 55/1 : Le Conseil a approuvé Mme Theresa Panuccio comme présidente et Mme Deborah Landey comme rapporteure par acclamation.**

Point 3 de l'ordre du jour : Minute de silence en mémoire des collègues décédés depuis la dernière réunion

6. Une minute de silence a été observée à la mémoire des collègues décédés depuis l'année dernière, et un message de solidarité a été adressé à toutes les personnes touchées par les guerres, les conflits, la violence, les catastrophes naturelles et autres situations difficiles à travers le monde. Ces crises affectent un grand nombre de personnes, y compris les retraités, qui se retrouvent déplacés et ont des difficultés à toucher leur pension.

Point 4 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

7. La secrétaire, Mme Delia Barcelona, a confirmé que le quorum était atteint et que les conditions prévues à l'article 3.11 du règlement intérieur de la Fédération étaient remplies. La secrétaire a indiqué que 119 participants étaient présents, représentant 40 associations membres, dont 27 étaient représentées en personne.

8. Le Conseil a examiné l'ordre du jour provisoire et le programme de travail figurant respectivement dans les documents 55/2025/D.1z et 55/2025/D.2z du Conseil. Aucun ajout ni modification n'ayant été apporté à l'ordre du jour provisoire ni au programme de travail, ceux-ci ont été adoptés. Il a été noté que certains points de l'ordre du jour étaient présentés à titre d'information uniquement. Un point distinct consacré à l'examen du rapport du Conseil de l'année dernière, accompagné d'un résumé des principales décisions, n'a pas été inscrit à l'ordre du jour, car ces questions seraient examinées au cours des sessions dans le cadre des rapports du Comité permanent.

- **Décision 55/2 : Le Conseil a approuvé l'ordre du jour et le programme de travail.**

Point 5 de l'ordre du jour : Situation des membres et admission de nouveaux membres

9. La Secrétaire a indiqué qu'il y avait actuellement 65 associations membres. Aucun nouveau membre n'a été admis à la Fédération lors de la 55e session du Conseil. Deux associations membres ont été revitalisées, l'AAFNU-Mauritanie et l'UNPAI-New Delhi. Toutes deux étaient présentes et ont été chaleureusement accueillies.

10. L'UNPAI-Inde a déclaré que l'Association se réjouissait d'apprendre, d'établir des relations et de servir ses membres. L'AAFNU-Mauritanie a indiqué que c'était la première fois que l'Association participait à une réunion du Conseil de la FAFICS. Une gratitude particulière a été exprimée pour tout le soutien apporté par le vice-président, M. Abdou Khadre Diakhate, coprésident du Comité des adhésions, afin de redynamiser l'Association.

Point 6 de l'ordre du jour : Rapport du président

11. Le président a présenté son rapport, Conseil 55/2025/D.6, dont le projet avait été examiné et commenté par le Bureau. Il a commencé par remercier les bénévoles qui allaient cesser ou réduire leur collaboration avec la FAFICS. Il a tout d'abord remercié Mme Marlene Ardou, AFICS-Philippines, qui avait été suppléante au sein de la délégation du Comité des pensions et qui devait se retirer pour des raisons personnelles, pour ses idées et son soutien. Il a remercié M. Pierre Sayour, AAFI-AFICS Genève, qui a décidé de se retirer de ses fonctions de vice-président après de nombreuses années au service de la FAFICS. Il a siégé à plusieurs comités de la FAFICS et du Comité des pensions et a également occupé le poste de secrétaire de la FAFICS.

12. Le président a ensuite évoqué M. Gerhard Schramek. Gerhard est bien connu et très apprécié au sein de la FAFICS et de la Caisse de pension, notamment pour ses conseils avisés concernant l'ajustement des petites pensions. Avant même de prendre sa retraite, Gerhard était actif au sein du Conseil du personnel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) en tant que vice-président, représentant au Comité des pensions du personnel de l'AIEA, membre du Sous-comité de la Commission mixte de coordination (JAC) de l'AIEA sur l'assurance maladie et l'assurance vie, et président du Comité permanent sur les questions générales du service de la Fédération des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA). À sa retraite, il a rejoint l'ARICSA-Vienne et a été vice-président et représentant des retraités au sein de ces mêmes comités. Gerhard a commencé à représenter la FAFICS auprès de la Caisse des pensions en 2008, mais dès 2007, il avait été nommé conseiller du Bureau pour les questions de pension « en raison de sa grande expérience ». Auparavant, il avait également représenté l'ARICSA-Vienne aux conseils de la FAFICS. De 2011 à 2022, il a été président du Comité permanent sur les questions de pension. Depuis 2008, il est une voix puissante et bien informée au sein de la délégation de la FAFICS auprès du Comité des pensions et, depuis 2009, l'un de nos représentants au Comité permanent du Comité des pensions. Son travail au sein du groupe d'examen du régime de retraite du Comité des pensions, chargé de proposer des améliorations au fonctionnement du Fonds, et des groupes d'examen de la gouvernance, chargés de proposer un meilleur fonctionnement du Comité des pensions, a été particulièrement remarquable. Le président a indiqué que Gerhard ne disparaissait pas, mais qu'il réduisait simplement son engagement actif. Bon nombre de ses recommandations sont intégrées dans le fonctionnement actuel de la FAFICS.

13. Le président a également rendu hommage à deux personnes décédées. Tout d'abord, Mme Mary Johnson, de l'AAFICS-Australie. Elle a été une fervente partisane de la FAFICS et des associations locales, et a occupé pendant de nombreuses années le poste de présidente de l'AAFICS-Australie. Tout récemment, elle envisageait de se lancer dans la création d'une AFICS-Pacifique Sud. Elle a occupé le poste de vice-présidente de la FAFICS et a été la première présidente il y a de nombreuses années.

14. Ensuite, le président a rendu hommage à Mme Shahida Fazil, présidente de la PAFICS-Pakistan, l'un des membres fondateurs du groupe restreint du Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL). Shahida a été un membre précieux du Comité ces dernières années, œuvrant à l'amélioration des services d'assurance maladie au sein du système des Nations Unies, en particulier pour les anciens fonctionnaires recrutés sur le plan local.

15. Le président a indiqué que l'année avait été extrêmement chargée, le Bureau s'étant employé à mettre en œuvre les décisions prises par le Conseil l'année dernière. Tout en reconnaissant l'importance des réunions en personne pour la cohésion de l'équipe, il a précisé que toutes les réunions du Bureau avaient eu lieu en ligne au cours de l'année écoulée en raison de contraintes financières et de temps. Cette année a représenté un travail quasi à temps plein pour lui-même et pour la secrétaire de la FAFICS, Mme Delia Barcelona, qui a accompli un travail remarquable, notamment en préparant la commémoration du 50e anniversaire de la FAFICS, en assurant la communication et en apportant son soutien au président et au Bureau.

16. Le président a salué l'excellente équipe du Bureau et les a tous remerciés pour leurs compétences, leur dévouement, leur travail d'équipe et l'immense quantité de travail accompli. Les membres du Bureau ont été invités à se lever et ont reçu une salve d'applaudissements.

17. Le président a évoqué ses efforts pour être présent et garantir une transparence et une communication accrues. Des lettres régulières du président, en français et en espagnol, ainsi que des messages vidéo ont été publiés. Des déclarations liminaires ont été prononcées lors de certaines assemblées annuelles de l'Association et de séminaires de préretraite. Le président a assisté en personne à l'assemblée annuelle de l'AFICS-Chili, a rencontré le directeur exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) des Nations unies, le coordonnateur résident des Nations unies (UNRC) pour le Chili et a tenu une réunion virtuelle avec les associations latino-américaines. Il a assisté à la réunion annuelle de l'AFICS-New York et a tenu plusieurs réunions parallèles. Il a rencontré les dirigeants de l'AAFU-Paris, a préparé une déclaration écrite pour leur conférence annuelle et a présenté une déclaration virtuelle à la réunion annuelle de la FFOA-Rome. Le président a assisté à la réunion annuelle de la Fédération internationale des associations de fonctionnaires internationaux (FICSA) et a prononcé un discours d'ouverture dans le cadre des efforts visant à rétablir des liens solides entre la FICSA et la FAFICS. Le président espère visiter une ou deux associations l'année prochaine. Il a accueilli favorablement les commentaires sur ses efforts pour être présent et transparent.

18. Le président a déclaré que son mandat pouvait être qualifié de période de transition, axée sur la mise en œuvre des principes et de l'esprit du règlement intérieur, le renforcement de la communication, de la présence et de la transparence, ainsi que sur le traitement des thèmes inscrits au programme de travail et des défis qui se sont présentés au cours de l'année.

19. Le président a indiqué que les quatre comités permanents de la FAFICS, qui représentent les quatre piliers de la FAFICS, sont actifs et solides. La planification de la relève reste un problème. Au total, plus de 30 personnes issues de 18 associations membres participent aux travaux de la FAFICS par l'intermédiaire de ces comités. Elles ont formé d'excellentes équipes. Il pourrait y en avoir davantage, car sans elles, la FAFICS ne serait pas aussi efficace. Le président les a toutes remerciées pour leur travail, qui a permis à la FAFICS d'être efficace et à son plaidoyer d'être remarquable et compétent.

20. Le président a indiqué qu'il était toujours président de l'ARICSA-Vienne et qu'il estimait avoir bien séparé les fonctions de l'ARICSA-Vienne et de la FAFICS. Le président n'a pas encore décidé s'il se présenterait à nouveau à la présidence de l'ARICSA-Vienne en octobre de cette année. Il a déclaré qu'il tiendrait le Conseil informé.

21. Le président a indiqué que les frais de déplacement représentaient une part importante du budget. Même en recourant aux technologies virtuelles, il estimait que les réunions en personne contribuaient à renforcer l'esprit d'équipe et à susciter l'enthousiasme pour les projets. Le président a toutefois déclaré que la FAFICS devait continuer à tenir compte de la réalité de la crise climatique et des restrictions budgétaires dans l'ensemble du système des Nations unies, à maximiser l'utilisation des technologies et à faire preuve de discernement quant à la fréquence des déplacements.

22. Le président a déclaré qu'une partie du budget des voyages est destinée à aider les associations à assister aux sessions annuelles du Conseil. La participation facilite les discussions, améliore la cohésion entre les associations et renforce la fédération. Elle permet également de renforcer les liens d'amitié, d'améliorer l'échange de compétences et le réseautage. Les subventions pour les voyages des associations doivent être augmentées.

23. Le président a indiqué que certains déplacements sélectifs des membres du Bureau dans le cadre des activités de la FAFICS auprès d'un groupe en train de créer ou de réactiver une association peuvent constituer un puissant levier pour faire de ce groupe une association active. Les déplacements à des conférences où les questions relatives aux retraités sont abordées peuvent garantir que les intérêts de ces derniers ne soient pas négligés.

24. Le président a rappelé que le Conseil avait été informé en 2023 que le Comité des pensions avait décidé de ne financer que deux délégués de la FAFICS aux réunions du Comité des pensions. Il est important que la délégation de la FAFICS soit au complet, c'est-à-dire composée de quatre membres, d'autant plus que les membres de la délégation possèdent des compétences différentes. La question du financement du Comité des pensions a été soulevée l'année dernière sans succès, et cette année encore, dans un contexte de tensions financières extrêmes et de restrictions budgétaires au sein du système des Nations Unies, seuls deux délégués de la FAFICS seront financés. Il a déclaré que la FAFICS continuera à demander au Comité des pensions d'inclure les frais de déplacement de l'ensemble de la délégation dans sa proposition de budget.

25. Le président a mentionné ses lettres d'information et a demandé des commentaires, notamment sur les tentatives de création de versions en français et en espagnol. Le Comité permanent des communications, sous la direction de M. Juan Antonio (Tony) Casas Zamora, AFICS-Panama, a poursuivi ses travaux sur la mise en œuvre de la stratégie de communication approuvée par le Conseil. Un groupe de travail actif s'est réuni fréquemment pour mettre en œuvre le programme de communication de la FAFICS. Un groupe Google a été créé pour envoyer des documents et des courriels à toutes les associations. Le site web est actif et fonctionne bien. Les travaux se sont poursuivis sur les procédures et le contenu afin de garantir que le site reste vivant, convivial et utile.

26. Le président a indiqué que le Comité permanent sur la composition, sous la codirection de M. Marashetty Seenappa, AFUNPI-Inde, et de M. Abdou Khadre Diakhate, ASAFI-Sénégal, avait plusieurs initiatives en cours, notamment en Afrique. Un élargissement de la composition du groupe restreint et la tenue de réunions régulières sont nécessaires pour deux raisons : premièrement, il convient d'encourager et de soutenir les demandes émanant d'autres régions du monde et, deuxièmement, il faut trouver des moyens de favoriser l'augmentation du nombre de membres des associations existantes, en particulier au cours des deux prochaines années, qui devraient voir un nombre plus important de départs à la retraite.

27. Le Président a évoqué le Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL), présidé par M. Jay Karia, AFICS-NY, et dont le vice-président est M. Giovanni Quaglia, AAFIB-Brésil. Le Comité a continué à être très actif. Une note d'orientation sur la planification des soins de longue durée a été élaborée. La question du financement des engagements au titre de l'assurance maladie après la cessation de service n'a pas disparu. En effet, un rapport utilise les termes « charge financière » pour désigner les retraités du système des Nations Unies. Bénéficiaire de l'assurance maladie pour laquelle nous avons cotisé pendant nos années d'activité n'est pas une charge, mais un droit acquis des retraités éligibles et du personnel actuel.

28. Il a ajouté que des problèmes de coût et de couverture s'étaient également posés dans les régions où l'inflation était élevée, en particulier celles où les retraités devaient se rendre dans d'autres pays pour recevoir les soins nécessaires en raison de l'insuffisance des installations médicales locales. Ces points resteront à l'ordre du jour. La FAFICS devra bien sûr faire preuve de discernement lorsqu'elle proposera des avantages supplémentaires

, compte tenu de la situation financière actuelle des organisations du système des Nations Unies, afin de préserver notre crédibilité.

29. En ce qui concerne le Comité permanent sur les questions de pension, présidé par Mme Suzanne Bishopric, AFICS-NY, et coprésidé par M. Jay Pozenel, AFICS-NY, le Conseil a convenu que le groupe restreint qui se réunirait tout au long de l'année serait composé de la délégation du Conseil des pensions de la FAFICS et de membres du pool d'experts afin de faciliter le renforcement des capacités, le partage des connaissances et la planification de la relève. L'élargissement du groupe restreint à tous les représentants de la FAFICS au Comité des pensions et à d'autres talents issus des associations sera réalisé au cours de l'année à venir. Les représentants des retraités au sein du Comité des pensions du personnel (SPC) des organisations sont cités comme une source de compétences. S'il n'y a pas de représentant des retraités au sein d'un SPC local, il convient d'en nommer un. La règle C.1 du Fonds de pension stipule que « *deux représentants des retraités du CCPCU sont habilités à assister aux réunions du SPC* ». Il s'agit d'une initiative du FAFICS qui n'est pas mise en œuvre partout.

30. En ce qui concerne les pensions, le président a déclaré que les nouvelles étaient bonnes. L'administration des pensions a continué de s'améliorer et les investissements ont dépassé le pic de 2021. Outre la fiabilité requise des paiements, aucun paiement n'a été manqué et la qualité du service continue de s'améliorer. Les appels téléphoniques sont désormais répondus dans un délai d'une minute. Les demandes formulées via la page web « Contactez-nous » reçoivent une réponse dans un délai d'un jour, sauf si la situation est trop complexe. Le bureau de Genève fonctionnait bien. Des initiatives étaient en cours pour améliorer encore le « service à la clientèle », c'est-à-dire le service aux retraités, au personnel en activité et aux organisations. Des « sessions d'aide » spécialisées ont été organisées pour aider les retraités qui souhaitent utiliser le certificat numérique de droit (DCE). Un « identifiant numérique » est actuellement testé par l'ONU, qui pourrait à terme simplifier la soumission de documents et contribuer à éliminer la fraude. Bon nombre de ces améliorations sont en partie le fruit du plaidoyer de la FAFICS.

31. Le président a souligné que les initiatives de communication du Fonds sont importantes et louables. Outre les bureaux de liaison, la direction du Fonds a organisé activement des réunions publiques et des séances d'information à l'intention des organisations et associations. Ce « contact étroit » est très important et utile.

32. Le président a indiqué que le Comité des pensions se réunit désormais trois fois par an, en février et avril de manière virtuelle et en juillet en présentiel. Après la réunion du Conseil, la délégation de la FAFICS participerait à la réunion du Comité des pensions. La présidente, Mme Theresa Panuccio, Mme Suzanne Bishopric et M. Gerhard Schramek y participeraient en personne, et leurs suppléants, M. Vladimir Yossifov et Mme Annick Vanhoutte, nouvellement nommée en remplacement de Mme Marlene Ardou, y participeraient virtuellement.

33. Le président et Mme Theresa Panuccio ont été très occupés en tant que délégués au Comité de planification et d'évaluation de la succession du Comité des pensions, préparant la recherche et l'évaluation des candidats au poste de directeur général adjoint de l'administration des pensions, qui sera choisi par le Conseil des pensions à partir d'une liste restreinte établie par le Comité. Le président et Theresa, ainsi que Suzanne et Gerhard, siègent également au comité permanent du Comité des pensions, qui examine les décisions du directeur général sur les recours. Les membres de ce comité permanent doivent être issus de la délégation.

34. Toutes les questions clés que la FAFICS a suivies de près et défendues restent d'actualité. Cependant, compte tenu des importantes réductions budgétaires et de personnel prévues à l'ONU (le « plan UN80 »), la FAFICS ne proposera pas, à ce stade, de changements susceptibles d'entraîner une augmentation des coûts. La FAFICS se réjouit que les améliorations majeures des services (sous l'acronyme CARE) prévues par le directeur exécutif de l'administration des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies (CEPA) se poursuivent. Des assurances ont été données quant à la capacité de l'administration des pensions à traiter rapidement les nombreuses demandes du personnel quittant ses fonctions dans le cadre du plan UN80.

35. Le président a indiqué qu'en matière d'investissements, bien que ceux-ci aient récemment atteint un niveau record de plus de 100 milliards de dollars, il convient de poursuivre les activités comme d'habitude et de ne pas chercher à apporter des changements. Le Représentant du Secrétaire général (RSG), M. Pedro Guazo, a démissionné et le Secrétaire général nommera un nouveau Représentant. Ces dernières années, la valeur des investissements a augmenté, l'équipe du Bureau des investissements (OIM) s'est montrée plus motivée et la transparence de ses stratégies, de ses tactiques et de ses résultats s'est améliorée. Il est à espérer que le nouveau RSG continuera à renforcer les actifs du Fonds.

36. L'une des principales questions soulevées au cours de l'année dernière a été le nombre croissant de pays exclus de l'option à double filière. En novembre, plus de la moitié des pays du monde en étaient exclus, privant ainsi ces bénéficiaires de la protection du pouvoir d'achat basée sur le coût de la vie local. La procédure suivie par le directeur général de l'administration des pensions est « objective », c'est-à-dire qu'elle suit un algorithme qui effectue l'analyse pour chaque pays, mais cela ne signifie pas nécessairement qu'elle est équitable ou que les résultats résolvent les problèmes actuels. Les règles du fonds de pension stipulent très clairement que le pouvoir de suspendre l'option à deux vitesses appartient au directeur général de l'administration des pensions. Même le Comité des pension n'a pas le pouvoir d'intervenir. En avril 2025, le CEPA a annoncé que, pour la première fois, quelques pays seraient réintégrés dans l'option à deux volets et que tous les bénéficiaires de ces pays auraient le choix de conserver le volet en dollars ou d'opter pour le système à deux volets, sur la base du taux de change actuel. Cette avancée est saluée, et il est à espérer que d'autres pays seront réintégrés en avril 2026, à mesure que les « résultats anormaux » deviendront historiquement obsolètes.

37. Le président a mentionné tout particulièrement les organes subsidiaires du Comité des pensions qui se sont réunis au cours de l'année. Le Comité de surveillance de la solvabilité et de l'actif et du passif (FSALMC) s'est réuni une douzaine de fois, toujours avec la contribution experte de Mme Suzanne Bishopric et de M. Marashetty Seenappa. M. Darshak Shah a apporté un soutien compétent au Comité d'audit, tandis que MM. Clemens Adams et Werner Blenk ont fait avancer les questions relatives à la FAFICS au sein du Comité budgétaire. M. Gerhard Schramek et M. Jay Pozenel ont continué à travailler d'arrache-pied au sein du Groupe de travail sur la révision de la gouvernance (GRWG) afin d'élaborer des procédures plus efficaces pour le Conseil de pension. Mme Nancy Hurtz-Soyka et Mme Elia Armstrong ont représenté la FAFICS au sein du Groupe de travail sur la révision de l'éthique. Le président les a tous remerciés pour leur travail diligent et leur expertise.

38. Le président a rendu hommage à l'équipe qui a travaillé d'arrache-pied à la commémoration du 50^e anniversaire de la FAFICS. Il a remercié M. Jacques Daoust, CAFICS-Montréal, et

M. Aye Win, AFICS-Myanmar, ainsi que l'ensemble du comité organisateur de cet anniversaire, pour avoir consacré leur temps, leur énergie et leur expertise à faire de cet événement un moment exceptionnel.

39. Outre les souvenirs et les préparatifs pour les événements sur le podium, deux autres souvenirs durables de notre anniversaire ont été réalisés. Tout d'abord, une vidéo présentant les activités de la FAFICS. Ensuite, une publication électronique sur la FAFICS a été produite. Le président a annoncé le lancement de cette publication et a invité les associations à visiter le site web de la FAFICS où elle venait d'être mise en ligne. Les contributions des associations ont été mises à profit dans ces deux publications professionnelles réalisées pour marquer notre anniversaire.

40. Au cours de l'année écoulée, le président a dû procéder à plusieurs nominations qui sont désormais communiquées au Conseil. Le président s'engage à veiller à ce que la FAFICS planifie la succession, en s'appuyant sur le vivier d'experts et en garantissant la transparence totale du processus, conformément au règlement intérieur. Le président propose la création d'un groupe de travail sous la direction de la vice-présidente, Mme Nancy Hurtz-Soyka, chargé d'élaborer une stratégie et un plan opérationnel pour la planification de la succession.

41. Au cours de l'année écoulée, le président s'est efforcé de faire preuve de transparence dans ses nominations et a recherché des talents dans la mesure du possible. L'article 5.8 stipule que les comités permanents et les groupes de travail sont expressément chargés d'intégrer de nouvelles compétences en vue de planifier et de gérer la succession. Il a été gratifiant de voir la création de groupes restreints pour les comités permanents sur la communication et l'assurance maladie après la cessation de service. Le président du comité permanent sur l'assurance maladie après la retraite prévoit d'élargir ce groupe. En ce qui concerne le comité permanent sur les questions de pension, sa présidente, Mme Suzanne Bishopric, et le président ont veillé à ce que les deux délégués suppléants au comité des pensions soient informés de toutes les questions. Un coprésident, M. Jay Pozenel, AFICS-NY, a été ajouté cette année. L'élargissement du groupe restreint chargé des questions de pension afin d'inclure tous les représentants du Comité au Comité des pensions de la FAFICS et des talents supplémentaires provenant d'associations du monde entier au cours de l'année à venir contribuera à garantir un soutien de qualité et la succession.

42. En ce qui concerne le pool d'experts, le président a déclaré qu'il avait été créé et qu'il était utile pour identifier les personnes disposées et compétentes pour soutenir le travail de la FAFICS. Tous les représentants de la FAFICS qui ne sont pas élus, à savoir toutes les recommandations pour les délégués au Comité des pensions et les représentants aux organes subsidiaires du Comité des pensions, proviennent du pool d'experts. Toutes les associations sont invitées à continuer d'encourager les candidatures afin que la FAFICS puisse accéder à l'incroyable talent dont dispose notre Fédération à travers le monde, selon les besoins. Il est nécessaire de disposer de davantage de personnes ayant des connaissances et de l'expérience dans les domaines des pensions, de l'assurance maladie, de la gestion des ressources humaines, de l'éthique, de la communication, des sites web, des technologies de l'information, du budget, des finances et de la trésorerie. Le président a exhorté toutes les associations à proposer des candidatures pour le pool d'experts.

43. En ce qui concerne le Bureau, le Président a rempli les fonctions décrites dans le Règlement intérieur. Le Bureau a fait preuve d'un dynamisme remarquable. Il se réunit tous les mois et les procès-verbaux sont publiés dans les meilleurs délais. Mme Deborah Landey a fait un excellent travail en tant que rapporteure. En outre, le cas échéant, des commentaires sont formulés dans les bulletins d'information du Président.

. Le Bureau a élaboré et mis en œuvre un programme de travail et un outil de suivi pour assurer le suivi de la mise en œuvre.

44. Le Conseil a été préparé et s'est déroulé conformément au nouveau règlement intérieur, y compris en ce qui concerne les délais d'envoi des documents avant le Conseil. En outre, des efforts sont déployés pour améliorer les délais de préparation des documents et la nature hybride de la réunion (même si celle-ci reste principalement une réunion physique).

45. Le président a remercié Mme Delia Barcelona pour tout le travail préparatoire qu'elle a accompli en vue de la tenue de cette réunion du Conseil. Ce travail de fond a été considérable et a nécessité une coordination entre Delia, l'Office des Nations Unies à Vienne (ONU), ARICSA-Vienne et les associations. Toute l'équipe du bureau d'ARICSA-Vienne a collaboré avec Delia afin d'assurer le bon déroulement de la réunion du Conseil. Les rapports du Conseil sont désormais publics et des efforts supplémentaires ont été déployés pour les traduire en français et en espagnol lorsque cela était possible. En outre, des efforts ont été faits pour fournir des résumés en français et en espagnol des documents importants du Conseil. L'anglais reste la langue de travail de la FAFICS, mais les efforts se poursuivront pour publier autant que possible en trois langues, en utilisant la technologie pour une grande partie du travail et des bénévoles pour les rapports du Conseil. Ces bénévoles méritent nos remerciements et notre gratitude. L'interprétation n'était pas abordable financièrement.

46. Le président a indiqué que des groupes privés tentaient de trouver un moyen de soutenir la Charte des Nations Unies, qui semble souffrir de graves difficultés financières et d'un manque de respect pour ses principes. Des pétitions circulent et certaines actions sont suggérées par ces groupes. Il a estimé qu'il ne s'agissait pas d'une question relevant de l'ensemble de la Fédération et que la participation devait être laissée à l'appréciation de chacun.

47. Le premier objectif des statuts de la FAFICS est de soutenir et de promouvoir les objectifs, les principes, les programmes et les réalisations du système des Nations Unies. Cet objectif est plus urgent que jamais. Le président a demandé des suggestions sur la manière dont la FAFICS pourrait y parvenir.

48. Le président a remercié tous les participants pour le soutien qu'ils lui ont témoigné au cours de l'année écoulée et s'est dit reconnaissant de pouvoir servir cette importante fédération, qui représente des personnes qui ont servi le monde tout au long de leur carrière et continuent, de multiples façons, à incarner les principes des Nations Unies dans leur vie quotidienne.

49. Le président a salué la présence des présidents émérites, M. Andres Castellanos, Mme Linda Saputelli, M. Marco Breschi, du secrétaire honoraire, M. Jay Sundaresan, et de l'assistante honoraire, Mme Lydia Ontal.

50. Les associations ont exprimé leur grande appréciation pour l'excellent rapport complet du président, sa cordialité, son dynamisme, sa détermination, son énergie et son ouverture envers les associations, notamment à travers sa vidéo, ses lettres, ses visites dans les pays, sa participation aux assemblées des associations, sa résolution des problèmes rencontrés par les associations en difficulté

et le soutien apporté au travail du comité de planification du 50e anniversaire de la FAFICS. Le Bureau et les comités permanents ont également été félicités pour leur travail remarquable. La FAFICS a été félicitée pour son 50e anniversaire.

51. La secrétaire, Mme Delia Barcelona, a été particulièrement remerciée pour son travail considérable et son soutien aux associations, notamment au cours des semaines qui ont précédé le Conseil, en particulier pour les associations qui ont rencontré des difficultés pour obtenir des visas.

52. Une reconnaissance particulière a été exprimée à M. Gerhard Schramek. Une ovation debout a été réservée à Gerhard en hommage à son immense contribution à la FAFICS et aux retraités pendant tant d'années, à son expertise technique, à ses compétences politiques, à ses connaissances, à sa sagesse et à sa gentillesse.

53. Des remerciements ont également été adressés au Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL) pour son travail, en particulier en ce qui concerne les problèmes rencontrés par les retraités en Afrique, ainsi qu'à Mme Mary Johnson, Mme Marlene Ardou, M. Pierre Sayour et Mme Lydia Ontal pour leurs services. Un hommage particulier a également été rendu à M. Miguel Angel Espinar Sierra, fondateur et ancien président de l'AFIJUB-Espagne, et à Mme Yolaine Noguier, ancienne présidente de l'AAFU-France, tous deux décédés récemment.

54. En ce qui concerne la planification de la relève, les associations ont souligné son importance cruciale et ont appuyé la création d'un groupe de travail sur la planification de la relève. Il est essentiel de désigner des personnes de toute la Fédération qui participeront aux travaux de l'organisation. Une association est en train de constituer une base de données d'experts dans son pays et la communiquera au Bureau.

55. En ce qui concerne la croissance de l'organisation, l'importance d'augmenter le nombre d'associations et de membres au sein des associations a été reconnue. La possibilité pour les associations de s'affilier à d'autres associations a été évoquée. La mise en réseau des associations, notamment la participation aux réunions d'autres associations, est un bon moyen de partager des expériences et de se soutenir mutuellement. Le modèle du groupe d'associations en Amérique latine a été mentionné. Il a été suggéré d'augmenter le nombre de membres du Comité permanent chargé des adhésions, voire de désigner une personne responsable de chaque région, et de continuer à tendre la main aux régions du monde où il n'existe encore aucune association. Il a été proposé d'encourager les membres du personnel encore en activité à adhérer à une association. Une association a suggéré de prêter attention à la planification à long terme de l'avenir de la FAFICS et aux risques financiers potentiels à venir.

56. En ce qui concerne les questions de retraite, l'importance du rôle des retraités au sein des comités de retraite a été soulignée. En matière d'assurance maladie, il a été déclaré que cette question devait rester prioritaire.

57. Les associations ont mentionné la lettre qui avait été envoyée aux coordonnateurs résidents des Nations unies (UNRC) pour soutenir les associations et ont indiqué qu'il serait utile d'assurer un suivi. La question des cartes d'identité pour les retraités a été soulevée et il a été demandé si cela pouvait être fait par l'intermédiaire du coordonnateur résident ou du Fonds de pension.

58. Le Conseil a accueilli favorablement et accepté le rapport du président.

Point 6b de l'ordre du jour. Planification de la relève

59. Le président a présenté le document 55/2025/D.6.1 du Conseil *pour approbation*. Il a indiqué que le FAFICS s'efforce d'être plus proactif en matière de planification de la succession, comme le prévoit le règlement intérieur. Il a détaillé certains des problèmes rencontrés. L'une d'entre elles est le nombre insuffisant de candidatures soumises par les associations pour le groupe d'experts. Sa propre connaissance des personnes figurant dans ce groupe est insuffisante, ce qui conduit à s'appuyer de manière excessive sur des représentants de longue date. Il a mentionné la nécessité pour le FAFICS de maintenir sa réputation de collégialité, d'expertise et de collaboration avec ses partenaires au sein du Comité des pensions, de ses organes subsidiaires et des divers groupes de travail et autres instances auxquels participent ses représentants. Il a également évoqué les délais très courts impartis à la FAFICS pour proposer des noms de personnes à présenter aux différents organes. Il a indiqué que la planification, le renforcement des capacités, le partage des connaissances et les possibilités de mentorat/superposition étaient insuffisants.

60. Le document résumait les décisions prises par le Président au cours de l'année en matière de nominations, dont le Conseil avait été informé, ainsi que ses propositions de nominations pour la délégation du Comité des pensions, les organes subsidiaires et les groupes de travail, les présidents et vice-présidents/coprésidents du Comité permanent FAFICS. Le Président a également proposé la création d'un groupe de travail sur la planification de la succession, qui serait présidé par la Vice-Présidente, Mme Nancy Hurtz-Soyka. Ce groupe de travail serait chargé d'élaborer une stratégie et un plan opérationnel pour la planification de la succession.

61. En ce qui concerne la nomination de la délégation au Comité des pensions, le Président a noté que M. Gerhard Schramek quitterait la délégation, mettant ainsi fin à son mandat à la fin de l'année. Compte tenu de cette information, il y aurait suffisamment de temps pour rechercher et obtenir davantage de candidatures pour le pool d'experts. La délégation du Comité des pensions serait alors composée du président en tant que chef de délégation et de Mme Suzanne Bishopric en tant que présidente du Comité permanent sur les questions de pension, conformément au règlement intérieur, ainsi que de Mme Theresa Panuccio et de M. Gerhard Schramek jusqu'à son remplacement.

62. Les associations ont salué la qualité et le caractère informatif du rapport. L'analyse des problèmes identifiés ainsi que la nécessité d'un changement de mentalité ont été appréciées. Les propositions ont été considérées comme un réel pas en avant dans la mise en œuvre du règlement intérieur, démontrant le respect des règles, la transparence et la bonne gouvernance. Il convient de désigner les personnes qui feront partie de la délégation au Comité des pensions, des organes subsidiaires du Comité des pensions et des comités permanents et groupes de travail du FAFICS. La continuité et la succession planifiée, le partage des connaissances et le renforcement des capacités ont tous été jugés essentiels. Le pool d'experts doit être élargi et, tout comme il est important d'attirer des personnes dans ce pool, il est important de les faire sortir du pool pour qu'elles participent aux travaux de la FAFICS. De cette manière, les associations et leurs membres verront qu'il existe de réelles opportunités lorsqu'ils se portent volontaires. Il a été dit qu'il fallait une participation plus universelle aux travaux de la FAFICS et que des efforts supplémentaires devaient être faits à cet égard. Toutes les associations peuvent y contribuer.

63. La proposition de délégation du Comité des pensions, la nomination des représentants des organes subsidiaires et des groupes de travail du Comité des pensions, les nominations des présidents et vice-présidents/coprésidents des comités permanents de la FAFICS, ainsi que la mise en place d'un processus transparent pour le remplacement de M. Gerhard Schramek ont reçu un soutien unanime. Les associations ont pleinement soutenu la création d'un groupe de travail sur la planification de la succession chargé d'élaborer une stratégie et un plan opérationnel en la matière, sous la direction de la vice-présidente Mme Nancy Hurtz-Soyka, et de faire rapport au Conseil l'année prochaine.

64. Les noms suivants ont été proposés par les associations pour faire partie du groupe de travail : M. Clemens Adams, AAFI-AFICS-Genève, Mme Promita Chadha, UNPAI-New Delhi, M. T I M Nurunnabi Khan, AFUNSOB-Bangladesh, Mme Deborah Landey, AFICS-NY, Mme Alcestis Mangahas, AFICS-Philippines et M. Claudio Menezes, AAFIB-Brésil. La présidente du groupe de travail arrêtera la composition définitive du groupe en consultation avec le président.

- **Décision 55/3 : Le Conseil a approuvé les propositions du président concernant les représentants de la FAFICS au Comité des pensions, à ses organes subsidiaires et à deux groupes de travail, ainsi qu'aux comités permanents de la FAFICS. La délégation de la FAFICS au Comité des pensions pour 2026 sera donc composée de M. Jerry Barton, président de la FAFICS, Mme Suzanne Bishopric, présidente du Comité permanent de la FAFICS sur les questions de pension, Mme Theresa Panuccio, FFOA-Rome, et un remplaçant pour M. Gerhard Schramek (à déterminer avant la fin de 2025), ainsi que M. Vladimir Yossifov, AAFI-AFICS Genève, et Mme Annick Vanhoutte, FFOA-Rome, en tant que suppléants.**
- **Décision 55/4 : Le Conseil a approuvé la création d'un groupe de travail sur la planification de la succession**
- **Décision 55/5 : Le Conseil a approuvé la nomination de la présidente du groupe de travail sur la planification de la relève, Mme Nancy Hurtz-Soyka, vice-présidente, qui finalisera la composition du groupe de travail en consultation avec le président**
- **Décision 55/6 : Le Conseil a approuvé la mise en place d'un processus visant à identifier les personnes qui remplaceront M. Gerhard Schramek au sein de la délégation auprès du Comité des pensions**

Point 6c de l'ordre du jour. Proposition visant à aligner la durée du mandat des représentants de la FAFICS au sein des organes subsidiaires et des groupes de travail du Comité des pensions sur le règlement du Comité des pensions

65. Le président a présenté le document 55/2025/D.6.2 au Conseil *pour approbation*. Il a expliqué que le Comité des pensions examine actuellement la durée des mandats des organes subsidiaires et des groupes de travail du Comité des pensions. La proposition contenue dans le document est que le FAFICS aligne ses mandats sur ceux que le Comité des pensions établira pour les organes subsidiaires et les groupes de travail du Comité des pensions. Le président a proposé que le Conseil approuve l'ajout de la règle suivante

13.9 du Règlement intérieur de la FAFICS concernant les représentants de la FAFICS, autres que la

délégation, soit complétée par la phrase suivante : « La durée du mandat et les limites du renouvellement du mandat de ces représentants sont celles fixées dans le mandat du comité ou du groupe de travail du Comité des pensions ».

66. La plupart des associations n'ont pas émis d'objection à ce que la FAFICS aligne la durée des mandats des représentants de la FAFICS au sein des organes subsidiaires/groupes de travail du Comité des pensions sur celle du Comité ou du groupe de travail du Comité des pensions.

- **Décision 55/7 : Le Conseil a approuvé l'ajout d'une phrase supplémentaire à la règle 13.9 du Règlement intérieur du FAFICS : « La durée du mandat et les limites du renouvellement du mandat de ces représentants sont celles fixées dans le mandat du Comité ou du groupe de travail du Comité des pensions ».**

Point 7 de l'ordre du jour : Procédures d'élection

67. Le président a renvoyé les délégations au document 55/2025/D.7 *pour information* et au document 55/2025/D.7.1 *pour approbation*. Le président a expliqué le processus de vote. Il a indiqué qu'il y avait 40 électeurs inscrits. Les chefs de délégation avaient reçu un courriel contenant un lien vers un navigateur permettant d'accéder au bulletin de vote. Le vote était ouvert jusqu'à la fin du 16 juillet. Le vote serait électronique pour toutes les délégations. Le président avait déjà annoncé le nom du scrutateur, qui avait été approuvé. Le secrétaire a indiqué qu'il y avait quatre candidats pour deux postes. Le vice-président, M. Abdou Khadre Diakhate, ASAFI-Sénégal, avait terminé son mandat de deux ans et était éligible pour un second mandat de deux ans. M. Pierre Sayour avait démissionné pour raisons personnelles/de santé. Quatre candidatures avaient été reçues des associations.

- M. Abdou Khadre Diakhate, ASAFI-Sénégal
- Mme Adriana Gomez, AFICS-Chili
- M. Venkatasubramanian Srinivasan, UNPAI-Inde
- M. Clemens Adams, AAFI-AFICS-Genève

68. Le président a demandé aux quatre candidats de se présenter au Conseil et d'exposer brièvement leurs qualifications pour remplir la fonction de vice-président. Les quatre candidats ont présenté leur candidature et leurs fonctions actuelles au sein de la FAFICS.

Point 8 de l'ordre du jour : Questions relatives aux associations

69. Deux associations ont soumis des documents.

- **AFICS-Addis-Abeba** : *Bureau de liaison de la CPPNU à Addis-Abeba, dans l'enceinte de la Commission économique pour l'Afrique (CEA) des Nations Unies*
- **AEFNUP-Pérou** : *Proposition relative à la délivrance de cartes d'identité standardisées*

70. En ce qui concerne la possibilité d'un bureau de liaison de la CCPPNU au sein du complexe de la CEA, cette question sera soulevée auprès de la CEPA.

71. Le président de l'AEFNUP-Pérou a présenté le document sur les cartes d'identité normalisées pour les retraités. Il a indiqué que des recherches avaient été menées et qu'il existait diverses pratiques à travers le monde. Il a expliqué que pour les retraités au Pérou, une telle carte d'identité serait utile dans leurs relations avec les autorités locales. La proposition consiste à créer une carte d'identité unique pour tous les retraités du monde entier. Cela pourrait aider les retraités dans leurs démarches auprès des autorités locales et leur faciliter l'accès aux installations des Nations Unies.

72. En ce qui concerne l'utilité d'une carte d'identité pour les retraités, il a été dit qu'il fallait clarifier son objectif et avoir des attentes réalistes. S'agit-il de faciliter les démarches auprès des autorités locales, d'accéder aux installations des Nations Unies, ou les deux ? Il a été reconnu que la mise en place d'une carte d'identité valable dans tous les pays et pour toutes les installations des Nations Unies était une entreprise complexe. Une association a indiqué qu'à l'heure actuelle, les cartes d'identité des Nations Unies sont délivrées dans le cadre de chaque organisation et confèrent certains droits et devoirs qui diffèrent de ceux des cartes d'identité nationales. Ces cartes d'identité des Nations Unies varient d'un pays à l'autre et d'une organisation à l'autre. L'objectif devrait être de créer une carte d'identité permettant aux retraités d'accéder à tous les bâtiments dans le monde entier. Une association a déclaré que l'accès à une telle carte d'identité pourrait inciter les retraités à adhérer à une association.

73. En ce qui concerne l'expérience en matière de cartes d'identité, dans certains pays, les coordonnateurs résidents et le Département de la sûreté et de la sécurité des Nations Unies (UNDSS) ont apporté leur aide pour la délivrance de cartes d'identité aux retraités, mais ce n'est pas le cas dans d'autres pays. Une association a indiqué que la Commission régionale des Nations Unies avait également apporté son aide. Il a été estimé qu'il serait utile d'adresser une lettre de suivi aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays afin de soutenir les retraités, notamment sur cette question. Une association a indiqué avoir mis au point une carte d'identité numérique accessible à ses membres à vie. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) fournit une carte d'identité aux retraités pour leur permettre d'accéder à ses locaux, à la banque et aux conférences. L'Organisation internationale du Travail (OIT) délivre un laissez-passer, mais celui-ci ne permet pas d'accéder aux locaux. À Genève, des efforts ont été faits pour harmoniser les mesures de sécurité à l'entrée des locaux pour le personnel en service de toutes les agences, mais cela n'a pas été possible. À Vienne, les anciens membres du personnel qui perçoivent une pension disposent d'un badge d'accès au bâtiment pendant cinq ans, mais pas leurs conjoints survivants. Certaines agences ne fournissent aucune carte d'identité aux retraités.

74. Plusieurs suggestions ont été faites quant à l'entité qui serait la mieux placée pour fournir un identifiant mondialement reconnu. L'une d'elles concernait le Service de sécurité et de protection des Nations Unies (UNDSS). Une autre concernait le Fonds commun de prévoyance des fonctionnaires et autres agents des organismes des Nations Unies (UNJSPF), qui dispose déjà d'une base de données sur les retraités et d'une technologie numérique développée pour le DCE, qui pourrait être adaptée. Il a également été recommandé que cette question soit examinée par le Conseil des chefs de secrétariat (CCS).

75. Le Président a remercié les associations pour la richesse des débats et a indiqué que le Bureau inscrirait cette question dans son programme de travail et se chargerait d'envoyer une communication de suivi aux coordonnateurs résidents et aux équipes de pays. Le CEPA serait invité à préciser l'objectif de l'identifiant qu'il était en train d'élaborer.

- **Décision 55/8 : Le Bureau inclura la question des identifiants des Nations Unies dans son plan de travail.**
- **Décision 55/9 : Le Bureau se chargera d'envoyer une communication de suivi aux coordonnateurs résidents des Nations Unies (UNRC) et aux équipes de pays, en collaboration avec le Bureau de coordination des Nations Unies pour le développement (UNDCO), concernant la collaboration avec les associations membres de la FAFICS au niveau national.**

Point 9 de l'ordre du jour. Questions administratives et financières Comptes et rapport des commissaires aux comptes pour 2024

76. Le président a présenté le rapport sur les comptes 2024 et le rapport des commissaires aux comptes, Conseil 55/2025/D.9/1, *pour information*, sur l'état des finances de la FAFICS au cours de l'année 2024 et à la fin de celle-ci. Il a souligné que la FAFICS avait respecté son budget et reçu un rapport sans réserve des commissaires aux comptes. Les commissaires aux comptes ont indiqué que le bilan et l'état des recettes et des dépenses au 31 décembre 2024 donnaient une image fidèle et sincère de la situation de la Fédération au 31 décembre 2024 et que les comptes 2024 avaient été correctement tenus. Dans le même temps, les auditeurs ont exprimé leur préoccupation quant à la viabilité du budget, compte tenu de la baisse du nombre de membres et des revenus qui en découle, ainsi que de l'augmentation des dépenses, et ont estimé que la FAFICS devait explorer des moyens d'augmenter ses revenus et de contenir ses dépenses.

77. Les associations ont remercié le président et le trésorier et les ont félicités pour le rapport d'audit sans réserve. Les auditeurs, qui exercent leur fonction à titre bénévole, ont également été remerciés. Il a été noté que certaines créances de 2024 et des années précédentes n'avaient toujours pas été payées, et les associations ont été encouragées à régler leurs cotisations en souffrance. Il a été noté que les frais de déplacement avaient augmenté de 62 % en 2024 par rapport à 2023 et qu'ils devaient être maîtrisés, compte tenu également de leur impact sur l'environnement et des progrès technologiques. Il a été suggéré que l'augmentation du nombre d'associations, en particulier en Europe où il n'y en a que neuf, contribuerait à améliorer les recettes. Il a également été indiqué que les réserves d'exploitation étaient saines tant qu'elles ne tombaient pas en dessous d'un an de dépenses de fonctionnement, et qu'il fallait chercher à augmenter le nombre de membres afin que la FAFICS soit plus représentative d'un plus grand nombre de retraités du système des Nations Unies, ce qui se traduirait par une augmentation des recettes.

78. M. Romesh Muttukumar a été remercié pour son excellente gestion des finances de la FAFICS.

Utilisation des réserves affectées et du budget exceptionnel autonome pour les activités commémoratives du 50e anniversaire de la FAFICS, à financer par le Fonds général de la FAFICS et les contributions des associations membres, pour approbation rétroactive par le Conseil

79. Le trésorier a présenté le document 55/2025/D.9/3 du Conseil, *pour information/approbation*. Il a rendu compte des quatre réserves affectées à l'information du Conseil : une **réserve pour la création de nouvelles associations membres de la FAFICS**, une **réserve de solidarité** pour aider les associations inactives, une **réserve pour créances irrécouvrables** et une **réserve de capital** pour la refonte du site web de la FAFICS et les initiatives liées à la communication. La seule réserve sur laquelle des dépenses ont été engagées est la réserve de capital, pour un montant total de 6 776,25 dollars, pour la conception et le lancement du nouveau site web. Seules les dépenses liées à la mise à niveau du site web seront imputées à la réserve à l'avenir, après les coûts de maintenance initiaux. Les coûts de maintenance courants du site web devront alors être pris en charge par le budget ordinaire.

80. Le trésorier a également présenté le budget exceptionnel autonome pour la commémoration du 50e anniversaire de la FAFICS, pour approbation rétroactive par le Conseil. La tenue de cette commémoration avait été décidée lors du 54e Conseil de la FAFICS. Un comité a été créé sous la direction de M. Jacques Daoust, CAFICS-Montréal, et de M. Aye Win, AFICS-Myanmar. Un programme a été élaboré, accompagné d'un budget qui sera exceptionnellement financé par le Fonds général de la FAFICS et réduit par les contributions volontaires des associations. À ce jour, des contributions d'un montant total de 3 506,00 dollars provenant de dix associations, qui seront déduites du budget. Des contributions supplémentaires sont les bienvenues.

81. Les associations ont soulevé plusieurs questions. En ce qui concerne l'augmentation des revenus, la nécessité d'augmenter le nombre d'associations et de leurs membres a été soulignée. Certaines associations ont fait remarquer l'écart important entre le nombre de retraités dans leur pays d'origine et ceux qui appartiennent à leurs associations, et ont souligné que la principale source de revenus de la FAFICS est constituée par les retraités. Une association a suggéré que le matériel commémoratif FAFICS@50 soit utilisé pour sensibiliser les membres et les membres potentiels à l'importance du travail de la FAFICS. La possibilité d'une augmentation modeste des cotisations à la FAFICS a également été évoquée. La possibilité de mobiliser des ressources auprès de donateurs et d'autres entités externes a été soulevée. À ce sujet, il a été indiqué que depuis 2017, la FAFICS recevait 10 000 dollars par an de la United Nations Federal Credit Union (UNFCU), ce qui garantissait la viabilité de son budget. Le président a indiqué qu'il fallait faire preuve de prudence en matière de mobilisation de ressources auprès d'entités externes. Il pourrait également y avoir un problème juridique concernant la collecte de fonds et des recherches devraient être menées pour confirmer le statut juridique exact de la FAFICS en Suisse et aux États-Unis. Le président a également indiqué son souhait d'étudier la possibilité de disposer à l'avenir de ressources suffisantes pour soutenir les associations qui s'occupent de situations d'urgence de retraités individuels, un fonds comparable au fonds d'urgence de la Caisse de pension.

82. Une discussion a eu lieu au sujet des ressources nécessaires pour la traduction en français et en espagnol. Les efforts déployés pour traduire les documents ont été salués. Ce travail a été réalisé à l'aide d'une application de traduction et avec l'aide des membres du Bureau qui vérifient les traductions afin d'en garantir la fiabilité. Le Conseil a été rappelé des efforts déployés par le passé par les associations d'Amérique latine et d'Europe, qui ont contribué à la traduction afin d'éviter des coûts supplémentaires pour la FAFICS, et a invité les associations à envisager d'apporter ce soutien à l'avenir. Il a également été mentionné que la FAFICS étudie actuellement une technologie permettant

interprétation simultanée en direct générée par l'intelligence artificielle. Il a été rappelé aux associations que les statuts de la FAFICS indiquent que la langue de travail est l'anglais.

- **Décision 55/10 : Le Conseil a exceptionnellement approuvé rétroactivement le budget autonome pour les activités commémoratives du 50e anniversaire de la FAFICS qui sera financé par le fonds général de la FAFICS et les contributions des associations membres.**

Rapport intérimaire sur la gestion du budget pour 2025

83. Le trésorier a présenté le document 55/2025/D.9/2 du Conseil, *pour information*. Le Conseil a approuvé un budget de 48 755 dollars. Les recettes devraient dépasser les dépenses de 1 265 dollars.

Projet de budget pour 2026

84. Le trésorier a présenté le document 55/2025/D.9/4 du Conseil *pour approbation*. L'annexe 2 fournit une estimation des recettes totales pour 2026, qui s'élèvent à environ 50 000 dollars, et des dépenses, qui s'élèvent à 49 805 dollars. Les différentes lignes budgétaires sont similaires à celles de 2025.

85. Une association a soulevé la question de la nécessité de refléter la baisse du nombre de membres dans le budget proposé, en mentionnant par exemple le fait que moins de retraités de l'ONU à New York peuvent désormais rester aux États-Unis après leur départ à la retraite. Une autre association a fait état d'une augmentation du nombre de ses membres en 2025. Il est à espérer que davantage d'associations connaîtront une augmentation de leurs effectifs à l'avenir, afin de compenser la baisse due à la mortalité. Une association a mentionné ses efforts de sensibilisation auprès des membres qui n'avaient pas payé leur cotisation, lesquels ont été couronnés de succès. Il a été suggéré de lancer un appel spécial aux associations afin d'obtenir des ressources supplémentaires pendant cette année commémorative du 50e anniversaire. Le trésorier a indiqué que si, début 2026, les recettes ne se concrétisaient pas comme prévu, le budget devrait être ajusté. Il a également indiqué que, bien que les contributions soient attendues pour la fin du mois de mars de chaque année, conformément au règlement intérieur de la FAFICS, ce délai n'était pas respecté, ce qui rendait la gestion du budget difficile. Il a également demandé que les associations indiquent leur nom lorsqu'elles envoient leurs cotisations, afin qu'il puisse mieux savoir quelle association a effectué le paiement. Il a été mentionné qu'il existe désormais un rapport de l'UNFCU qui fournit des détails sur les personnes qui ont effectué les versements. Il a été suggéré de publier un rapport semestriel sur le nombre de membres des associations, ce qui serait utile pour les associations. Il a été suggéré que la recherche de nouvelles associations doit être stratégique. Il a été noté que quatre associations fournissent actuellement 47 % des revenus. Il a été suggéré d'élargir l'annexe 1 du rapport afin d'y inclure le nombre de membres des années précédentes, et de réduire le nombre d'années couvertes dans l'annexe 2. En outre, dans l'annexe 2, il a été suggéré que le tableau indique les recettes et les dépenses réelles par rapport aux prévisions. Il a également été suggéré de disposer d'un tableau indiquant l'état des paiements effectués par chaque association. Deux erreurs typographiques ont été relevées dans le document, l'une concernant le poste de dépenses proposé pour 2026 au titre de la communication et de la sensibilisation, dont le montant indiqué est de 2 dollars américains au lieu de 2 000 dollars américains. Toutefois, le total des dépenses proposées pour 2026 inclut bien les 2 000 dollars américains. L'autre

Erreur typographique concernant la contribution de l'UNFCU pour 2023 à l'annexe 2, où le montant indiqué est de 10 dollars américains au lieu de 10 000 dollars américains. Toutefois, le revenu total pour 2023 comprend bien les 10 000 dollars américains. Par conséquent, ces deux erreurs typographiques (qui ont été corrigées par la suite) n'ont aucune incidence sur le budget proposé pour 2026 tel qu'il est présenté.

86. La question des frais de voyage a de nouveau été soulevée. Il a été précisé que ces frais concernaient le président, les membres du Bureau et les associations participant au Conseil.

- **Décision 55/11 : Le Conseil a approuvé le budget proposé pour 2026.**

Nomination des commissaires aux comptes

87. Le président a indiqué que les commissaires aux comptes, M. Ambi Sundaram de Genève et M. Mohammed Bachiri de France, ont fait un excellent travail. Ils ont été nommés par leurs associations respectives et sont disposés à poursuivre leur mission.

- **Décision 55/12 : Le Conseil a approuvé le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes, M. Ambi Sundaram et M. Mohammed Bachiri, pour une année supplémentaire.**

Point 10 de l'ordre du jour : Piliers de la FAFICS

10.a Comité permanent sur les questions de pension

88. La présidente du Comité permanent sur les questions de pension (SCPI), Suzanne Bishopric, a présenté le document 55/2025/D.10.a/1 du Conseil, Conseil 55/2025/D.10.a/2, Conseil 55/2025/D.10.a/3 et Conseil 55/2025/D.10.a/4, *qui comprenaient les recommandations du Comité permanent.*

89. La présidente a commencé par rappeler les différences entre les régimes de retraite à prestations définies et les régimes à cotisations définies. Elle a fait observer que les régimes à prestations définies, tels que le Régime commun des pensions du personnel des Nations Unies (CCPPNU ou Fonds), sont ceux dans lesquels les employeurs promettent aux bénéficiaires une prestation mensuelle spécifique à la retraite, calculée selon une formule prédéterminée qui tient compte d'un pourcentage du dernier traitement et de la durée du service. La prestation est un montant fixe, indépendamment des résultats des placements du régime. En revanche, les régimes à cotisations définies sont ceux dans lesquels les employeurs et les bénéficiaires versent une cotisation mensuelle fixe, généralement un pourcentage du salaire, pendant la période d'emploi, et la prestation de retraite qui en résulte dépend des résultats des placements effectués sur ce montant.

90. La présidente a souligné que, le CCPPNU étant un régime à prestations définies, les administrateurs du Fonds doivent gérer les coûts actuariels des engagements au titre des prestations fixes dues aux bénéficiaires ainsi que le rendement des placements des actifs du Fonds nécessaires à long terme pour garantir le paiement de ces prestations. En ce qui concerne les placements du Fonds

, elle a souligné qu'ils affichaient de bons résultats, que le portefeuille était géré de manière prudente et équilibrée entre divers placements sûrs, et que les actifs du Fonds s'élevaient actuellement à plus de 100 milliards de dollars des États-Unis, un montant suffisant pour permettre au Fonds de verser des prestations pendant plusieurs décennies.

91. En vertu de l'article 19 du Règlement du Fonds, les actifs du CCPNU sont gérés par le Secrétaire général après consultation du Comité des investissements du Fonds et sur la base des observations et suggestions formulées de temps à autre par le Comité des pensions du CCPNU concernant les politiques d'investissement du Fonds. L'article 19 exige en outre que le Secrétaire général rende compte au Comité des pensions de l'investissement des actifs du Fonds. À cette fin, le Secrétaire général a nommé un représentant à plein temps du Secrétaire général pour l'investissement des actifs (RSG) de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, conformément aux procédures et au mandat approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B, partie VIII, du 9 avril 2014. Le RSG dirige à son tour le Bureau de la gestion des investissements (OIM) du Fonds, qui exécute ou gère les activités d'investissement du Fonds.

92. Le président a souligné que, si la gestion prudente des placements du Fonds pendant la période nécessaire au versement des prestations était essentielle à sa viabilité, il était tout aussi important de mesurer et de prévoir avec précision le passif à long terme du Fonds au titre du versement de ces prestations. À cette fin, le Fonds s'appuie sur son actuaire consultant et un comité d'actuaire, tous deux nommés par le Secrétaire général sur recommandation du Comité des pensions. Les actuaire du Fonds examinent le taux de cotisation du Fonds, qui est actuellement de 23,7 % de la rémunération ouvrant droit à pension des participants, un tiers de ce montant étant versé mensuellement par les participants sous forme de retenues sur leur salaire et les deux tiers restants étant versés par l'organisation employant les participants au Fonds. Les actuaire du Fonds examinent diverses statistiques concernant la population des participants et des bénéficiaires de la CCPNU, telles que l'espérance de vie, les taux de croissance de la participation, l'âge d'entrée en service, la durée moyenne de service, etc., ainsi que les activités des organisations du Fonds, telles que la croissance ou le déclin des opérations, en particulier les opérations de maintien de la paix et les opérations humanitaires qui répondent à des besoins opérationnels immédiats et à court terme. Sur la base de cet examen, les actuaire du Fonds déterminent si le taux de contribution du Fonds est suffisant pour couvrir ses engagements à long terme prévus.

93. Afin de déterminer le taux de contribution du Fonds, tous les deux ans, conformément au Règlement du Fonds, les actuaire du Fonds procèdent à une évaluation actuarielle du Fonds, c'est-à-dire à une mesure des engagements à long terme prévus du Fonds par rapport à la valeur actuarielle, ou à la valeur marchande moyenne sur cinq ans, des actifs du Fonds.¹ Au cours des années

¹ En calculant la moyenne mobile sur un an de la valeur marchande des actifs du Fonds aux fins de leur évaluation actuarielle, les actuaire du Fonds sont en mesure de mieux contrôler et lisser les effets des écarts à court terme

entre ces évaluations actuarielles, le Comité de pension établit les hypothèses actuarielles du Fonds qui constituent la base de l'évaluation actuarielle. Le président a mentionné que pour la session du Comité de pension de juillet, afin d'aider le Comité de pension à établir les hypothèses actuarielles pour l'évaluation actuarielle biennale qui sera effectuée au 31 décembre 2025, les actuaires avaient produit une étude actuarielle détaillée.

94. À cet égard, la présidente a présenté trois documents. Le premier résumait pour le Conseil du FAFICS les rapports des actuaires du Fonds, Conseil 55/2025/D.10.a/2 (Rapport sur les questions actuarielles). Elle a également présenté le document résumant le rapport du GSR sur l'investissement des actifs du Fonds, Conseil 55/2025/D.10.a/3 (Rapport sur les investissements) et le document résumant les travaux du Comité de surveillance de la solvabilité et de l'actif et du passif du Fonds de pension, au sein duquel elle-même et M. Marashetty Seenappa représentent la FAFICS, Conseil 55/2025/D.10.a/4 (Rapport sur le FSALM).

95. La présidente a noté que les actuaires du Fonds avaient souligné que le CCPNU était dans une situation actuarielle solide et bien financée. En effet, selon la dernière évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, le taux de cotisation du Fonds était suffisant pour couvrir ses engagements à long terme, même en tenant compte des coûts du système d'ajustement des pensions (qui ajuste les prestations en fonction de l'augmentation du coût de la vie et permet le versement des prestations dans des monnaies autres que le dollar des États-Unis). Les actuaires du Fonds ont également souligné que les revenus annuels de la CCPNU provenant de ses cotisations et de ses investissements (par exemple, les dividendes sur les actions, les intérêts sur les obligations et les revenus d'exploitation provenant d'investissements en capital-investissement) étaient suffisants pour couvrir le paiement annuel des prestations, qui s'élève actuellement à plus de 3,8 milliards de dollars américains. Cela, ajouté aux actifs du Fonds, qui s'élèvent à environ 100 milliards de dollars américains, signifie que le Fonds dispose de suffisamment de fonds pour verser les prestations au cours des prochaines décennies.

96. Néanmoins, a indiqué la présidente, les actuaires du Fonds ont signalé que, compte tenu de la situation politique et économique mondiale actuelle, ils surveillaient attentivement diverses incertitudes financières, opérationnelles et actuarielles susceptibles d'affecter la viabilité à long terme du Fonds. Ces incertitudes comprennent les guerres, les crises humanitaires, les effets du changement climatique, la hausse potentielle de l'inflation due à l'imposition de droits de douane, les fluctuations monétaires et le retrait du financement et la réduction des activités des organisations membres du Fonds. Il serait donc plus difficile pour le Comité des pensions de fixer les hypothèses actuarielles pour la prochaine évaluation actuarielle au 31 décembre 2025.

97. Le président a déclaré qu'outre l'évaluation actuarielle bisannuelle réalisée tous les deux ans par les actuaires du Fonds, celui-ci procède depuis plusieurs années à une étude sur la gestion de l'actif et du passif (étude ALM) tous les quatre ans. Contrairement à une évaluation actuarielle, qui mesure l'actif et le passif du Fonds à un moment donné, l'étude ALM examine la situation financière du Fonds sur une période donnée et évalue la capacité du Fonds à remplir ses objectifs à moyen terme.

fluctuations et volatilité à court terme des marchés, telles que celles résultant de la crise des entreprises « dot-com » des années 2000, de la crise des titres adossés à des créances hypothécaires de 2008 et de la pandémie de SARS-COV-2.

À intervalles réguliers (c'est-à-dire tous les deux ans, le 31 décembre), l'étude ALM exécute des dizaines de milliers de scénarios informatisés à partir des données actuarielles du Fonds, des données et tendances économiques et boursières, ainsi que de diverses compositions du portefeuille d'investissement du Fonds composé d'actions, d'obligations, d'investissements alternatifs et de liquidités. Le RSG, en collaboration avec les actuaires du Fonds, le Comité des investissements et le Comité de pension, par l'intermédiaire de son Comité de surveillance de la viabilité et des actifs et passifs du Fonds (FSALM), examine les scénarios de l'étude ALM afin de recommander au RSG la répartition stratégique des actifs (SAA) la plus optimale pour le portefeuille d'investissement du Fonds.² La dernière étude ALM du Fonds a été réalisée en 2024 et est disponible sur le site web du Fonds.³ La SAA du Fonds au 31 décembre 2024 a été présentée dans les états financiers⁴ comme suit :

Répartition stratégique des actifs au 31 décembre 2024 :

Catégories d'actifs	Minimum (%)	Objectif SAA (%)	Maximum (%)	Poids de l'indice de référence (%)	Poids du portefeuille (%)
Actions mondiales	35	43	51	43	44,9
Capital-investissement	3,0	7	11	7	8,5
Immobilier	4,5	8,5	12,5	8,5	7,4
Actifs réels*	0	1,5	7,5	1,5	0,4
Sous-total (actifs de croissance)	52	60,0	68,0	60	61,2
Global	31,0	39,0	47,0	39,0	37,1
Reve nu fixe					
Trésorerie et équivalents	0,5	1,0	3,0	1,0	1,7
Sous-total (actifs non actifs de croissance)	32,0	40,0	48	40,0	38,8
Total	-	100	-	100,0	100

*Les actifs réels comprennent les infrastructures, les terrains forestiers et les matières premières.

98. La présidente a souligné que, étant donné que le Fonds réalise à la fois une étude actuarielle tous les deux ans afin de déterminer sa situation actuarielle et une étude ALM afin de planifier ses stratégies pour atteindre ses objectifs d'investissement à long terme, les deux parties du Fonds, à savoir le

² Conformément au paragraphe 68 de la déclaration de politique d'investissement 2023 du Fonds (<https://www.unjspf.org/wp-content/uploads/2023/08/IPS-2023.pdf>), « une étude complète de la gestion de l'actif et du passif (ALM) est réalisée tous les quatre ans, sauf si le Comité des pension estime nécessaire de mener une étude ALM plus fréquemment. L'étude ALM a pour objectif d'examiner la situation financière du Fonds, d'estimer la faisabilité des objectifs de rendement à long terme souhaités, de fixer un objectif d'investissement à long terme approprié, compatible avec le maintien de la viabilité financière à long terme du Fonds, et de proposer une allocation stratégique des actifs raisonnable, réalisable et mise en œuvre, conforme à l'objectif d'investissement à long terme, à l'appétit pour le risque du Fonds et à sa situation financière actuelle. »

³ Voir <https://www.unjspf.org/wp-content/uploads/2025/04/UNJSPF-2023-ALM-Study-Report.pdf>

⁴ Voir <https://www.unjspf.org/wp-content/uploads/2025/07/Financial-Statements-2024.pdf> (note 33, page 17).

Le RSG, l'OIM, l'administration du Fonds et les actuaires du Fonds peuvent être réunis avec le Comité des pensions, par l'intermédiaire du Comité FSALM, afin de surveiller et de garantir que le Fonds est en mesure de remplir ses obligations actuelles et futures de manière durable.

99. En ce qui concerne certaines des questions actuarielles auxquelles le Fonds est confronté, le président a noté que l'espérance de vie des bénéficiaires du Fonds a continué d'augmenter, ce qui suggère que même après la pandémie de SARS-COV-2, les bénéficiaires du Fonds vivent généralement en meilleure santé et plus longtemps que jamais. Le Fonds a régulièrement pris en compte cette évolution au fil des ans en relevant l'âge normal de départ à la retraite de 60 à 62 ans, puis récemment de 62 à 65 ans, et en augmentant d'autant l'âge de la retraite anticipée.

100. La présidente a également noté que les participants et les bénéficiaires avaient exprimé des préoccupations concernant les réductions budgétaires et les suppressions de postes auxquelles étaient confrontées les organisations membres du Fonds, telles que les propositions de réforme de l'ONU80 actuellement à l'étude. Elle a clairement indiqué que les actuaires du Fonds ne considéraient pas cela comme un problème particulier pour la viabilité à long terme du Fonds. En effet, si le montant total des contributions au Fonds risque de diminuer en raison des pertes de programmes et de personnel subies par les organisations membres, le nombre de personnes restant en poste jusqu'à l'âge de la retraite et percevant des prestations sera moins important. Les actuaires du Fonds ont en effet fait remarquer que lorsque les participants quittaient le Fonds avant de percevoir leurs prestations de retraite en optant pour un règlement de retrait, ils laissaient une partie des contributions versées par leur organisation employeuse au Fonds. Ces cotisations pourraient alors être utilisées pour payer les prestations de retraite ou autres prestations versées par le Fonds. De plus, le Fonds disposait de placements liquides suffisants pour faire face à une « ruée » sur le Fonds si de nombreux participants demandaient simultanément le versement de leur solde de départ. Ainsi, les pertes en matière de programmes et de personnel ne représentaient pas, ou très peu, de risque actuariel pour le Fonds.

101. Le président a évoqué la modification apportée par le Comité de pension en 2023 à l'hypothèse actuarielle concernant le taux de rendement réel (c'est-à-dire actualisé pour tenir compte de l'inflation) à long terme des actifs investis du Fonds. Pendant près de trois décennies, le taux de rendement réel utilisé par le Comité était un taux de rendement réel de 3,5 % à long terme. Pour l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2023, le Comité de pension a abaissé ce taux de rendement réel présumé à 3,4 %, en grande partie sur les conseils des actuaires du Fonds. Les actuaires étaient alors principalement préoccupés par les taux d'inflation élevés qui affectaient les principales économies et les coûts d'emprunt pour la première fois depuis plusieurs années. Étant donné que le taux de rendement réel est actualisé en fonction de l'inflation, les actuaires ont jugé prudent de réduire le taux de rendement réel présumé afin de ne pas compromettre l'évaluation actuarielle. Néanmoins, le RSG a décidé de maintenir l'hypothèse antérieure de 3,5 % comme taux de rendement réel cible à long terme pour les objectifs d'investissement stratégiques et tactiques de l'OIM.

102. La présidente a abordé la question du système d'ajustement des pensions (SAP) du Fonds. Elle a noté que les actuaires du Fonds et le Comité FSALM avaient pris note

la possibilité d'une hausse de l'inflation à court terme en raison des droits de douane et de la tendance à la baisse du dollar américain ces dernières semaines. Ces deux facteurs pourraient entraîner une augmentation de l'utilisation et du coût du PAS, car un plus grand nombre de bénéficiaires pourraient opter pour une option non libellée en dollars et les ajustements annuels des pensions au titre du PAS pourraient augmenter. Malgré ces tendances, les actuaires ont décidé de maintenir le coût estimé du PAS à 2,1 % de la rémunération ouvrant droit à pension pour la prochaine évaluation actuarielle du 31 décembre 2025 et de vérifier toute modification de cette hypothèse au cours du processus d'évaluation.

103. Enfin, la présidente a évoqué d'autres préoccupations suivies par les actuaires du Fonds et le Comité FSALM. Il s'agit notamment de savoir si les pressions inflationnistes pourraient dépasser les ajustements salariaux, ce qui pourrait réduire les recettes nécessaires provenant des cotisations des participants et de leurs organisations employeuses. De même, si la réduction des effectifs n'est pas considérée comme particulièrement préoccupante pour la viabilité du Fonds, elle pourrait toutefois poser problème si l'intelligence artificielle ou les pressions politico-économiques affectaient trop de programmes et obligeaient à réduire les effectifs, menaçant ainsi la viabilité de l'ensemble du système des Nations Unies et, par conséquent, celle du Fonds lui-même. À cet égard, le président a déclaré que, bien que les actuaires du Fonds et le Comité FSALM surveilleraient toute évolution critique potentielle de ce type, ni les actuaires ni le Comité ne considéraient que le risque qu'elle se produise soit préoccupant dans l'immédiat.

104. En ce qui concerne le rôle du Comité FSALM, tel que décrit plus en détail dans le document du Conseil sur ses activités, la présidente a fait remarquer qu'en tant que comité du Comité des pensions, le Comité FSALM s'efforce de synthétiser les informations actuarielles complexes et les stratégies et tactiques d'investissement du RSG à l'intention du Comité des pensions. En outre, le Comité FSALM supervise le mandat des études quadriennales sur la gestion de l'actif et du passif et se réunit régulièrement avec l'administration du Fonds, l'OIM, le Comité des investissements et les actuaires du Fonds afin d'examiner les informations susceptibles d'avoir une incidence sur l'adéquation des actifs et des passifs et sur la viabilité à long terme du Fonds. Elle a rappelé que le RSG était le fiduciaire exclusif chargé de décider de l'investissement des actifs du Fonds et que le rôle du Comité consistait simplement à formuler de temps à autre des observations et des suggestions sur la politique d'investissement. Le Comité FSALM est reconnu pour avoir contribué à rapprocher les deux parties du Fonds (à savoir la branche chargée des investissements et l'administration et les actuaires) et pour avoir fourni au Conseil des informations sur la situation financière à long terme du Fonds.

105. En ce qui concerne le document du Conseil résumant le rapport du RSG au Comité des pensions sur les investissements, la présidente a mis en garde le Conseil contre le fait de se concentrer sur les résultats à court terme et sur la question de savoir si les investissements ont dépassé ou sous-performé les indices de référence établis pour le portefeuille du Fonds. Elle a souligné que le Fonds investit à long terme et que l'objectif fixé par le RSG, à savoir un taux de rendement réel de 3,5 % sur plusieurs décennies, reflète cette approche à long terme.

. Elle a souligné que le Fonds avait toujours atteint cet objectif depuis sa création et que le Comité des investissements n'avait identifié aucun risque significatif pour la poursuite de cette performance.

106. La présidente a également souligné que les investissements du Fonds étaient diversifiés à l'échelle mondiale. En participant à un large panier de marchés géographiques à travers le monde dans des actions, des obligations et des investissements alternatifs, le Fonds se protège des fluctuations du marché affectant une ou quelques économies. Cela correspond également à la répartition mondiale des bénéficiaires du Fonds. Elle a également souligné que le portefeuille du Fonds était très liquide, ce qui signifie que si le Fonds avait besoin de liquider rapidement des investissements, il disposerait de marchés prêts à les acheter. Cela dit, elle a souligné que le Fonds n'avait jusqu'à présent jamais eu de difficulté à satisfaire ses besoins annuels en liquidités à partir des revenus générés par ses investissements (par exemple, les dividendes sur les actions et les intérêts sur les obligations). Enfin, elle a noté que le Secrétaire général avait récemment demandé que les investissements du Fonds soient socialement responsables, que ce soit en matière d'environnement, de gouvernance d'entreprise ou de respect des normes du travail et des normes connexes. Elle a indiqué que, jusqu'à présent, cette approche de l'investissement responsable (par exemple, éviter les produits pétrochimiques, les armements ou d'autres domaines incompatibles avec les objectifs et les valeurs des Nations Unies) n'avait pas nui à la capacité du Fonds à atteindre ses objectifs d'investissement à long terme.

107. Enfin, la présidente a fait remarquer que, d'un point de vue actuariel, la Caisse commune des pensions des Nations Unies était désormais un fonds mature. À ses débuts, la Caisse percevait plus de cotisations qu'elle ne versait de prestations, étant donné que, depuis la création des organismes du système des Nations Unies jusqu'au tournant du siècle, les recettes provenant des participants étaient supérieures aux engagements envers les bénéficiaires. Il en est résulté un excédent de recettes qui a constitué la base des actifs du Fonds, lesquels, grâce à des investissements prudents, ont atteint quelque 100 milliards de dollars des États-Unis. À présent que le Fonds a atteint sa maturité, ses engagements annuels, qui s'élèvent à 3,8 milliards de dollars des États-Unis, dépassent légèrement ses recettes provenant des cotisations, qui s'élèvent à 3,6 milliards de dollars des États-Unis, le déficit étant comblé par les revenus tirés des investissements des actifs du Fonds. Il n'a pas encore été nécessaire de puiser dans le capital.

108. Sur cette base, la Présidente a souligné combien il était important pour la viabilité à long terme du Fonds de gérer avec prudence les investissements de ses actifs, à la fois pour générer des revenus suffisants afin d'équilibrer les passifs, mais aussi pour accroître le corpus des actifs à long terme. Elle a noté que malgré les fluctuations et la volatilité des marchés, le Fonds avait réussi à atteindre son objectif à long terme d'un taux de rendement réel de 3,5 % en termes de croissance de la valeur et que le Secrétaire général. Elle a noté que, conformément au mandat que l'Assemblée générale leur a confié à plusieurs reprises au fil des ans, en tant que fiduciaires des participants et des bénéficiaires du Fonds, le Secrétaire, le RSG et l'OIM ont veillé à ce que les actifs du Fonds soient investis de manière sûre et rentable, tout en conservant une liquidité globale et une convertibilité entre les devises. Elle a noté que, tandis que le FSALM surveillait les performances du RSG et de l'OIM par rapport aux indices de référence externes du Fonds en matière d'investissement, ainsi que les efforts déployés par le Fonds pour garantir

responsables, conformément aux objectifs de développement durable des Nations Unies, les résultats des investissements ont été et devraient rester solides.

109. Le président de la FAFICS est intervenu pour signaler que le mandat de M. Marashetty Seenappa au sein du Comité FSALM en tant que représentant de la FAFICS touchait à sa fin et qu'il proposait la candidature de Mme Kathryn Bruchmann, APAFI-Portugal, pour rejoindre Mme Bishopric au sein du Comité. Mme Bruchmann a été représentante des participants au Comité des pensions de l'Organisation mondiale de la santé pendant de nombreuses années. Le président de la FAFICS a remercié M. Seenappa pour ses services exemplaires au sein du Comité FSALM en tant que représentant de la FAFICS.

110. Les associations ont remercié la présidente pour son excellente présentation et pour l'énorme travail accompli au cours de l'année. Une association a fait remarquer que le document sur les investissements indiquait que les résultats des investissements du Fonds avaient baissé ces dernières années par rapport aux années précédentes et a demandé si les retraités devaient s'en inquiéter. La présidente a rappelé au Conseil que, le Fonds étant un régime à prestations définies, les prestations des bénéficiaires étaient fixes. Elle a en outre rappelé que la situation financière du Fonds était suffisamment solide pour garantir le paiement des prestations actuelles et futures pendant les décennies à venir. Elle a également fait remarquer que, comme la proportion de retraités allait augmenter plus rapidement que celle des participants actifs, le Fonds allait, à long terme, dépendre davantage des revenus de placement. Enfin, elle a rappelé aux associations que les placements avaient continué, sur le long terme, à dépasser l'objectif de 3,5 % de rendement réel fixé par le RSG. Elle a donc assuré aux associations que le Fonds était dans une situation financière très solide et stable.

111. Une autre association a demandé si, même si les prestations versées aux retraités étaient fixes et ne pouvaient être réduites, elles pouvaient suivre le rythme de l'inflation. Le président a rappelé que, contrairement à de nombreux autres régimes de retraite, le CCPNU dispose d'un système d'ajustement des pensions. Ce système comprend des dispositions prévoyant l'ajustement annuel des pensions du CCPNU en fonction des augmentations du coût de la vie supérieures à un seuil minimal de 2,5 % de l'indice des prix à la consommation des États-Unis. Étant donné que les pensions sont versées en dollars américains, c'est le facteur d'inflation utilisé par le Fonds. Le système d'ajustement des pensions tient également compte des variations monétaires pour les personnes qui ne sont pas rémunérées en dollars américains.

112. Une autre association a commenté les trois documents présentés par le président. Elle a déclaré que le document résumant les questions actuarielles donnait un bon aperçu de la situation financière de la Caisse et soulevait des questions abordées dans les documents sur le Comité FSALM et sur les investissements de la Caisse. L'Association s'est demandé si, compte tenu de la situation politique et économique actuelle, l'étude ALM ne devrait pas être réalisée plus fréquemment que tous les quatre ans. Hormis les préoccupations soulevées par les actuaires, l'Association a appuyé les conclusions et les recommandations des trois documents visant à continuer de se tenir informée et de surveiller la solidité actuarielle et financière du Fonds. En ce qui concerne le document sur les investissements, l'Association a fait remarquer que certaines

informations et questions soulevées étaient politiquement sensibles et que, par conséquent, le document ne devrait pas être largement diffusé.

113. En ce qui concerne la fréquence des études ALM, la présidente a souligné que, compte tenu des milliers de scénarios examinés dans chaque étude ALM et des informations pouvant être obtenues grâce à l'évaluation actuarielle bisannuelle, il n'était pas nécessaire de réaliser des études ALM plus fréquemment que tous les quatre ans. Étant donné que le Fonds investit à long terme et que l'étude ALM aide à établir les politiques d'investissement et la répartition stratégique des actifs, il ne serait pas prudent de mener de telles études et d'apporter des changements stratégiques à la gestion des investissements plus fréquemment.

114. Une autre association a soulevé la question de l'allongement de la durée de vie des bénéficiaires du Fonds. Il a été noté que, lorsque le Fonds a été créé, les bénéficiaires ne vivaient pas aussi longtemps qu'aujourd'hui. Le Fonds a remédié à cette situation en relevant progressivement l'âge normal de la retraite au fil des ans. Toutefois, il a été noté que les régimes de retraite nationaux sont également préoccupés par l'allongement de la durée de vie et qu'ils relèvent eux aussi l'âge de la retraite à taux plein. La question était de savoir si cette tendance était suivie par les actuaires du Fonds et le Comité FSALM et si elle aurait une incidence sur la viabilité à long terme du Fonds. La présidente a fait remarquer que de nombreux régimes de pension nationaux ne disposaient pas de réserves provenant de cotisations et d'actifs comme le CCPNU. Ils sont donc plus sensibles aux cycles budgétaires et aux changements politiques, alors que le Fonds est financièrement stable depuis plusieurs décennies, malgré l'allongement de la durée de vie.

115. Une autre association s'est inquiétée de la possibilité que l'inflation dépasse la croissance des salaires du personnel et des effets négatifs que cela pourrait avoir sur les recettes du Fonds provenant des contributions. L'association a indiqué que cette question pourrait peut-être être examinée par les dirigeants du FAFICS et les représentants du personnel des organisations membres du Fonds. La présidente a noté que, bien que les actuaires du Fonds et le Comité FSALM soient conscients du problème, celui-ci était purement hypothétique à ce stade.

116. Une autre association a demandé si, compte tenu de la situation politique et économique actuelle, il ne serait pas préférable de procéder à une évaluation actuarielle du Fonds dans les meilleurs délais. Jay Pozenel, coprésident du Comité permanent sur les questions de pension, a répondu depuis la salle qu'une évaluation actuarielle serait effectuée au 31 décembre 2025, c'est-à-dire plus tard dans l'année, et que le Comité des pensions établirait les hypothèses actuarielles pour cette évaluation lors de sa prochaine session en juillet. Il a rappelé au Conseil que, comme la présidente l'avait déjà mentionné, l'hypothèse actuarielle d'un taux de rendement réel de 3,4 % sur les actifs du Fonds était un chiffre utilisé pour évaluer la situation financière du Fonds et que le RSG pouvait fixer son objectif d'investissement à ce niveau ou au-dessus.

117. Le président du FAFICS est intervenu pour résumer la décision du Conseil et les principaux enseignements à tirer de la présentation.

118. Tout d'abord, il a souligné que nos pensions sont sûres, aujourd'hui et pour l'avenir. En outre, le Fonds dispose de liquidités suffisantes pour faire face aux effets de la réduction des effectifs dans les organisations membres du Fonds. Il a encouragé les membres du Conseil à transmettre ces deux messages à leurs associations respectives.

119. Deuxièmement, il a indiqué n'avoir entendu que des commentaires favorables aux recommandations formulées dans les trois rapports. Ces recommandations sont les suivantes :

a. Extrait du rapport sur les questions actuarielles, Conseil 55/2025/D.10.a/2

- i. Soutenir le travail d'analyse et de surveillance de la solvabilité du Comité des actuaires, de l'actuaire-conseil, du Comité FSALM et du personnel chargé de l'administration des pensions, qui informent et conseillent le Comité des pensions dans le cadre de sa surveillance du Fonds.
- ii. Approuver la recommandation visant à renouveler le contrat avec l'actuaire-conseil du Fonds pour une dernière période de deux ans avant qu'un nouvel appel d'offres ne soit lancé.
- iii. Soutenir et renforcer la collaboration entre l'actuaire-conseil, le Comité des actuaires, le Comité des investissements et le Comité FSALM, afin de leur permettre de guider le Conseil dans la préservation de la solvabilité du Fonds.
- iv. Prendre note que la diminution du nombre de participants actifs signifie que la FAFICS pourrait représenter une partie plus importante du Fonds.

b. Extrait du rapport sur les investissements, Conseil 55/2025/D.10.a/3

- i. Déterminer si le RSG, le comité des investissements et l'OIM doivent accorder une plus grande attention au risque et au rendement des éléments du portefeuille du Fonds, compte tenu des récents résultats médiocres.
- ii. Compte tenu du caractère politiquement sensible d'une telle enquête, chercher à déterminer la réaction des États membres à l'attention accrue accordée par le Secrétaire général à l'investissement socialement responsable et à l'utilisation des ressources de l'OIM à cette fin.
- iii. Examiner l'impact de la diversification par le RSG et l'OIM du portefeuille de titres à revenu fixe du Fonds (c'est-à-dire les obligations) vers des instruments obligataires à haut rendement mais plus risqués.

c. Extrait du rapport du Comité FSALM, Conseil 55/2025/D.10.a/4

- i. Se féliciter du lancement d'une consultation d'experts externes pour le Comité FSALM, comme recommandé par le Comité des pensions, et appuyer l'inclusion du président du Comité FSALM, le cas échéant, dans le processus d'appel d'offres pour la prochaine étude ALM.
- ii. Accueillir favorablement et encourager la poursuite de la collaboration entre l'administration des pensions, l'OIM, le comité des actuaires, le comité des investissements et le comité FSALM dans le cadre de leurs activités de conseil auprès du Comité des pensions.
- iii. Conformément à l'article 19(a) du Règlement du Fonds, reconnaître que le RSG peut utiliser des indices de référence adaptés à court terme comme outils opérationnels de gestion du portefeuille, mais recommander toutefois que soit rétabli un indice de référence à long terme pour l'établissement des rapports sur les résultats à long terme et le suivi de la solvabilité.
- iv. Demander que l'impact des changements de repères soit divulgué, en rendant compte des performances par rapport aux anciens et aux nouveaux repères.

120. Le Conseil a décidé d'approuver ces recommandations et de veiller à ce que la délégation de la FAFICS auprès du Comité des pensions, y compris auprès du Comité FSALM, fasse part de ces préoccupations, observations et suggestions concernant la viabilité à long terme du Fonds. Le président de la FAFICS a également annoncé la composition de la délégation de la FAFICS au Comité des pensions pour cette année et a indiqué qu'il faudrait trouver un remplaçant à M. Gerhard Schramek, qui terminera son mandat au Conseil de pension à la fin de 2026.

121. En ce qui concerne le Conseil 55/2025/D.10.a/1, le statut des travaux du Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GRWG) du CCSP, M. Gerhard Schramek et M. Jay Pozenel ont rendu compte des progrès réalisés par le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance (GRWG) le 14 juillet. Le GRWG a été créé par le Comité des pensions en février 2024, à la suite d'une décision prise par le Comité lors de sa session de juillet 2023. M. Schramek et M. Pozenel sont les représentants de la FAFICS au sein du GRWG.

Ses principales fonctions consistaient à déterminer, auprès des personnes impliquées dans la gouvernance du Fonds (par exemple, les membres du Comité des pensions, les suppléants, les représentants et les observateurs, ainsi que les secrétaires du Fonds de pension du personnel et les fonctionnaires du secrétariat du Comité), si les réformes antérieures apportées à la gouvernance du Fonds depuis 2018 avaient été efficaces. En outre, sur la base des avis recueillis dans le cadre de ce processus de consultation, le GRWG a été chargé de proposer des mesures supplémentaires visant à améliorer la gouvernance du Fonds. Alors que le GRWG devait achever ses travaux d'ici la session du Comité des pensions de juillet 2025, deux questions restent en suspens. La première concerne la composition du Comité et la participation à la session physique du Comité des pensions en juillet. Compte tenu de la situation politique actuelle

Compte tenu de la situation économique et des contraintes budgétaires des organisations membres du Fonds, le GRWG propose de maintenir ce point à l'ordre du jour jusqu'à la session du Comité des pensions de juillet 2028, date à laquelle la situation concernant les niveaux de participation des organisations membres devrait être plus claire. En outre, le GRWG a proposé de modifier le règlement intérieur du Fonds afin de refléter le fait que, le Comité se réunissant désormais trois fois par an, le rôle du Comité permanent du Comité consiste essentiellement à examiner les recours et les appels en vertu de la section K du règlement administratif du Fonds. Le GRWG a également proposé de réviser les procédures applicables au Comité permanent dans l'exercice de cette fonction. Toutefois, ces procédures proposées font encore l'objet de discussions avec le Secrétaire du Fonds et le Bureau juridique du Fonds. Le GRWG demande donc au Comité de poursuivre son mandat, mais en le limitant à ces deux questions. Le GRWG a confirmé que les réformes de la gouvernance du Fonds avaient été largement bien accueillies. En particulier, le changement consistant à réunir le Comité trois fois par an a été largement considéré comme efficace. Le GRWG a proposé des modifications de procédure concernant le rôle des porte-parole des groupes tripartites au sein du Comité, a proposé que le chef des représentants du FAFICS soit également inclus dans le groupe des porte-parole et que les procédures d'élaboration des rapports du Comité sur une base continue pendant les sessions du Comité soient encore réformées. À cet égard, le GRWG et les membres des différents groupes Comité ont exprimé leur soutien et leur appréciation du rôle du FAFICS au sein du Comité et de ses comités et groupes de travail. En conséquence, le GRWG avait proposé, lors de la session du Comité de février 2025, que le comité budgétaire du Comité examine le rétablissement de l'ancienne pratique du Comité consistant à financer intégralement les frais de voyage des quatre représentants du FAFICS aux sessions en présentiel de juillet.

- **Décision 55/13 : Le Conseil a approuvé les recommandations relatives aux questions de retraite énoncées dans les documents 55/2025/D.10.a/2, 55/2025/D.10.a/3 et 55/2025/D.10.a/4 du Conseil et a pris note du document 55/2025/D.10.a/1 du Conseil concernant le Groupe de travail sur l'examen de la gouvernance du Comité des pensions (GRWG)**

Présentation par le directeur général de l'administration des pensions

122. La directrice générale de l'administration des pensions (CEPA), Mme Rosemarie McClean, accompagnée de ses principaux collaborateurs, s'est adressée au Conseil ⁵. Mme McClean a commencé par souligner que la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies se trouvait dans une situation financière et opérationnelle très solide. D'un côté du bilan, les actifs du Fonds, qui comprennent les cotisations et les revenus des placements, équilibrent les engagements du Fonds envers ses bénéficiaires et ses dépenses de fonctionnement. Sur la base des évaluations actuarielles réalisées au cours des 35 dernières années, le Fonds semble bénéficier d'une viabilité à très long terme.

⁵ La présentation PowerPoint de la CEPA au Conseil a déjà été communiquée aux associations.

123. Mme McClean a également souligné que l'administration des pensions poursuit sa modernisation afin de garantir que plus de 92 % des demandes de prestations soient traitées dans les 15 jours suivant la réception de tous les documents requis. Elle a indiqué que des efforts considérables ont été déployés pour que les personnes qui appellent le centre d'appel du Fonds n'aient pas à attendre plus de quelques secondes. Mme McClean a indiqué que, pour la première fois, le Fonds avait pu rétablir le système à deux volets qui avait été suspendu dans deux pays et que cinq nouveaux pays avaient introduit ce système. Mme McClean a mentionné une réduction spectaculaire du nombre de prestations suspendues en raison de l'absence de certificat de droit, qui est passé de 2 800 à 802 cas, grâce aux efforts concertés de la Caisse et des associations du monde entier pour contacter les bénéficiaires qui n'avaient pas soumis leur certificat. Elle a remercié les associations pour le temps et la coopération qu'elles ont consacrés à la collaboration avec l'administration des pensions afin d'obtenir ces résultats.

124. En ce qui concerne les efforts visant à améliorer les services à la clientèle, Mme McClean a mis en avant les principales réalisations de la stratégie CARE du Fonds. Elle a indiqué que le nouveau système de gestion des relations avec la clientèle du Fonds était opérationnel depuis novembre 2024, ce qui contribuait à améliorer les services à la clientèle. Elle a mentionné que plus de 40 000 certificats numériques de droit (soit plus de 50 % des bénéficiaires) avaient été utilisés à la date de la réunion du Conseil. Mme McClean a déclaré que les autres efforts de modernisation du Fonds comprenaient la mise à niveau de ses systèmes de gestion financière et la simplification des formulaires destinés aux bénéficiaires. Elle a souligné les efforts déployés par le Fonds pour assainir ses données, notamment en améliorant la transparence sur l'identité des bénéficiaires survivants. Mme McClean a souligné les efforts déployés par le Fonds pour améliorer la communication avec ses clients, notamment en organisant régulièrement des réunions publiques, en améliorant le site web et la présence du Fonds sur les réseaux sociaux et en veillant à ce que les bulletins d'information mensuels et annuels soient disponibles en plusieurs langues.

125. Mme McClean a présenté le projet de budget de l'Administration des pensions pour 2026, tel qu'il serait présenté lors de la réunion du Comité des pensions la semaine suivante. Elle a indiqué que le Fonds demandait une augmentation modeste de ses ressources afin de faire face à l'augmentation probable de la charge de travail résultant de la réduction des effectifs des organisations membres du Fonds. Elle a également souligné que le projet de budget prévoyait un faible pourcentage pour de nouveaux projets et initiatives visant à améliorer le service à la clientèle.

126. Mme McClean a ensuite présenté Mme Sarah Gail Mathieson, chef de l'unité d'analyse des données, qui a présenté le système à deux volets et les questions connexes. Mme Mathieson a indiqué que les bénéficiaires de dix pays, principalement en Europe, étaient les principaux utilisateurs du système à double filière, qui représentait 35 % du total des prestations périodiques versées. Elle a souligné que le système à double filière fonctionnait comme prévu pour les bénéficiaires de ces pays. Elle a noté que de nombreux bénéficiaires n'avaient pas choisi de percevoir leurs prestations dans le cadre du volet non libellé en dollars, même s'ils résidaient dans des pays où cette option était disponible.

à leur intention. Enfin, elle a noté que, si quelques pays avaient été suspendus du système à double filière en raison de l'absence de données sur les prix à la consommation ou de résultats aberrants liés à la volatilité monétaire, le Fonds avait pu, pour la première fois de son histoire, réintégrer des pays dans le système à double filière au début de l'année. Elle a souligné que les travaux menés par le Fonds pour élaborer et mettre en œuvre des méthodologies permettant de surveiller et de traiter les problèmes rencontrés par les pays relevant du système à double filière avaient rendu cela possible.

127. À cet égard, Mme Mathieson a souligné que 83 % des avantages sont versés en dollars et que, pour les pays relevant du système à double filière, la majorité des avantages sont versés en euros ou en francs suisses. Elle a noté que des inquiétudes avaient récemment été exprimées concernant l'affaiblissement potentiel du dollar américain et ses effets sur le versement des avantages dans ces deux monnaies. Elle a toutefois précisé que le calcul des prestations initiales dans le cadre du système à double filière était basé sur un taux de change moyen sur 36 mois, ce qui avait pour effet de lisser les problèmes liés au taux de change entre le dollar américain et les principales devises du système à double filière.

128. Enfin, Mme Mathieson a abordé la question des petites pensions, que la FAFICS s'était efforcée de porter à l'attention du Comité des pensions au cours des derniers mois. Elle a fait remarquer que le barème des petites pensions n'avait pas été actualisé depuis près de dix ans, soit depuis 2016, alors que cette période avait été marquée par une forte inflation. Si le PAS apportait un certain soulagement aux personnes ayant cotisé pendant 15 ans grâce au système d'ajustement des petites pensions, le fait que le barème sous-jacent des petites pensions n'ait pas été régulièrement actualisé signifiait que ces bénéficiaires pouvaient avoir été désavantagés par les fluctuations monétaires et l'inflation au cours des années intermédiaires. Soulignant la complexité de la question de la modification du barème des petites pensions et ses distinctions par rapport aux prestations minimales du Fonds, Mme Mathieson a indiqué qu'en 2024, le Comité avait décidé de mettre à jour le barème pour les personnes qui prendraient leur retraite à compter du 1er avril 2025. Elle a également précisé que l'administration des pensions et le Comité continueraient de suivre la situation des petites pensions afin que le Comité puisse remédier plus fréquemment à toute anomalie.

129. Les associations ont vivement apprécié les exposés et le travail de l'administration du Fonds des pensions. Une association a exprimé une vive préoccupation pour les personnes qui ont pris leur retraite avant la date d'entrée en vigueur du barème actualisé, le 1er avril 2025, qui sont les plus touchées. L'association a fait valoir que leurs salaires étaient bas pendant leur période de service, que leurs pensions sont moins élevées que celles des retraités plus récents, que l'inflation est élevée et que cela cause des difficultés, en particulier pour les femmes. En outre, l'association a estimé que l'un des facteurs contribuant à la faiblesse des pensions était le barème des traitements locaux de l'ONU, qu'elle juge inadéquat, et a recommandé l'établissement d'un barème des traitements locaux de base décent/viable pour les pays les moins avancés. Une autre association a posé une question concernant la suspension éventuelle des prestations pour les personnes qui passent beaucoup de temps dans des pays autres que leur pays de résidence permanente. Mme McClean a souligné que les bénéficiaires avaient

l'obligation de présenter leur certificat de droit en temps voulu, que ce soit sur papier ou sous forme numérique, même s'ils se trouvent en dehors de leur pays de résidence permanente. Elle a toutefois fait remarquer que le certificat de droit numérique était sensible à la localisation et déclencherait des signaux d'alerte au sein de l'administration du Fonds s'il était présenté depuis un pays autre que celui de la résidence permanente. Mme McClean a suggéré que les bénéficiaires en déplacement attendent leur retour chez eux pour présenter leur certificat.

130. En réponse à une question sur la résilience du Fonds et son plan de reprise après sinistre, Mme McClean a déclaré que l'administration des pensions disposait de plans solides pour assurer la continuité de ses opérations et garantir, en collaboration avec l'équipe financière du Secrétariat de l'ONU, que les prestations puissent continuer à être versées dans les pays où le système bancaire s'était effondré en raison d'un conflit. En réponse à une question sur la possibilité pour le Fonds d'ouvrir des bureaux de liaison à Nairobi ou à Bangkok, Mme McClean a déclaré que le Fonds n'avait pas de projet immédiat en ce sens, mais qu'il se concentrait plutôt sur l'augmentation potentielle du volume de travail résultant d'une réduction des effectifs des organisations membres et sur le traitement et le versement en temps voulu des prestations.

131. En réponse à une question sur la simplification de la procédure de demande de prestations pour les ayants droit survivants, Mme McClean a fait état des efforts déployés pour simplifier et améliorer les demandes de prestations. Elle a souligné que le traitement des dossiers des survivants afin d'assurer la continuité des prestations était une priorité absolue pour l'administration des pensions et que, par conséquent, ces cas faisaient l'objet d'un suivi attentif afin d'être traités en temps opportun. En ce qui concerne les questions relatives à l'impact négatif que la réduction des effectifs des organisations affiliées pourrait avoir sur le Fonds en raison de la baisse des taux de participation, Mme McClean a souligné que les actuaires avaient déterminé que cela n'aurait pas d'incidence significative sur la santé financière du Fonds, même si elle s'attendait à une augmentation de la charge de travail de son équipe en raison de ces changements dans les effectifs.

Présentation du directeur des investissements du Bureau de la gestion des investissements

132. Le directeur et chef des investissements du Bureau de la gestion des investissements du Fonds, M. Toru Shindo, a fait un exposé au nom du RSG sur les investissements du Fonds.⁶ Il a commencé par signaler que M. Pedro Guazo, le RSG, avait démissionné avec effet au 15 juillet 2025 et que lui-même, M. Toru Shindo, assurerait l'intérim jusqu'au 15 août 2025 et que le Secrétaire général avait nommé Robert van der Zee, directeur financier du Programme alimentaire mondial des Nations Unies (PAM), au poste de conseiller spécial du Secrétaire général à compter du 15 août 2025 jusqu'à ce qu'un conseiller spécial à temps plein puisse être nommé.

⁶ La présentation PowerPoint de M. Shindo au Conseil a déjà été communiquée aux associations.

conformément au mandat approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B, partie VIII, du 9 avril 2014.

133. Rappelant l'autorité et la responsabilité fiduciaire qui incombent au Secrétaire général en vertu de l'article 19 du Règlement du Fonds en matière de gestion des placements des actifs du Fonds, M. Shindo a clairement indiqué que, dans l'exercice de cette responsabilité, le RSG et l'OIM veillaient à ce que les placements du Fonds soient sûrs, rentables, liquides et convertibles en devises liquides. Pour ce faire, ils ont constitué un portefeuille diversifié et mondial d'investissements prudents dans des actions, des obligations et des placements alternatifs, et veillé à ce que ce portefeuille soit constamment réévalué afin de s'assurer qu'il répondait aux objectifs de rendement à long terme. M. Shindo a présenté la répartition stratégique des actifs (RSA) du Fonds, qui indique les objectifs et les allocations minimales et maximales pour cette combinaison d'actions, d'obligations et d'autres formes d'investissements. Il a noté que la RSA est déterminée par les études ALM réalisées tous les quatre ans. Il a fourni des informations sur les pourcentages des différentes classes d'actifs dans le portefeuille du Fonds à la fin du mois de juin 2025.

134. En ce qui concerne les résultats financiers du Fonds, M. Shindo a souligné que celui-ci dépassait son objectif d'un taux de rendement réel de 3,5 % (c'est-à-dire après prise en compte de l'inflation) à long terme (c'est-à-dire sur 15 ans ou plus). Il a noté que les actifs du Fonds dépassaient désormais 100 milliards de dollars américains, grâce à la fois au respect de la SAA du Fonds et à la gestion interne active du portefeuille par l'OIM. Il a souligné que l'OIM avait des coûts de fonctionnement inférieurs à ceux de nombreux fonds comparables et qu'il augmentait ses effectifs afin d'assurer une gestion efficace des investissements du Fonds. Il a assuré au Conseil que le portefeuille du Fonds continuait de générer des rendements solides, garantissant ainsi la viabilité à long terme du Fonds tout en maintenant une approche plutôt prudente en matière de risque d'investissement.

135. Les associations ont remercié M. Shindo pour son excellent aperçu. En réponse à une question sur l'opportunité pour le Fonds de continuer à détenir des bons et obligations du Trésor américain, en particulier alors que les agences de notation avaient abaissé la note de ces instruments, M. Shindo a souligné que cette question était examinée avec beaucoup d'attention. En consultation avec le Comité des investissements, l'OIM restait convaincu que les bons et obligations du gouvernement américain constituaient un placement sûr et liquide. Toutefois, l'OIM cherchait à déterminer s'il était possible de commencer à transférer les investissements de ces actifs non productifs vers d'autres titres à revenu fixe, notamment ceux offrant un rendement plus élevé moyennant un risque légèrement plus élevé.

136. Le président de la FAFICS a pris la parole pour saluer l'amélioration du site web de l'OIM et la communication d'informations sur les résultats des investissements aux participants et aux bénéficiaires du Fonds. Il a souligné les efforts déployés par l'OIM pour équilibrer le risque d'investissement et le rendement du portefeuille. Il a remercié M. Shindo et son équipe à l'OIM pour leur travail et leur a souhaité bonne chance pendant cette période de transition jusqu'à la nomination d'un nouveau RSG.

10.b. Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL)

137. Le président du Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL), M. Jay Karia, a présenté le document 55/2025/D.10.b/1 du Conseil, le document 55/2025/D.10.b/2, le document 55/2025/D.10.b/3, *contenant des informations et les recommandations du Comité permanent concernant le plan de travail pour la prochaine période de rapport*. Il a saisi cette occasion pour remercier tous les membres du Comité ASHIL qui ont participé activement aux travaux : M. Giovanni Quaglia, Vice-Président, M. Hamidou Bague, AFICS-Burkina Faso, Mme Carol Chatterton, AFICS-Chili, M. Richard Dictus, AFICS-Pays-Bas, Mme Shahida Fazil, PAFICS-Pakistan, et Mme Ann Van Hulle, AAFI-AFICS Genève. Malheureusement, Mme Shahida Fazil est décédée le 13 juin 2025. Elle était l'un des membres fondateurs du Comité. Shahida a été un membre précieux au cours des dernières années et a activement contribué à l'amélioration des services d'assurance maladie au sein du système des Nations Unies, en particulier pour les anciens membres du personnel recrutés localement. Il a déclaré que le Comité gardait un souvenir ému de sa gentillesse et de ses relations collégiales avec tous les membres, qui lui manqueront beaucoup. Il a remercié Mme Delia Barcelona, M. Pierre Sayour et M. Juan Antonio Casas Zamora pour leur aide dans la traduction du rapport, ainsi que des Directives pour les soins de longue durée, respectivement en français et en espagnol.

138. Le président a présenté **la section B** du document 55/2025/D.10.b/1 du Conseil, qui décrit l'état d'avancement des travaux réalisés par le Comité permanent sur les huit recommandations adoptées par le 54^e Conseil en juillet 2024. La plupart des recommandations du 54^e Conseil ont été mises en œuvre, et quelques-unes sont considérées comme des travaux en cours.

1. Poursuite de l'engagement envers l'ASHIL

Le Comité a présenté un résumé détaillé de l'état d'avancement de ses travaux sur les questions prioritaires dans une lettre adressée par son président au président de la FAFICS. Une lettre fondée sur les points soulevés a ensuite été envoyée au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en sa qualité de président du Conseil des chefs de secrétariat, Conseil 55/2025/D.10.b/3.

2. Améliorer la représentation des fonctionnaires retraités dans les mécanismes de gouvernance

Cette question a été incluse dans la lettre adressée par le président de la FAFICS au Secrétaire général. La lettre demandait instamment que les fonctionnaires retraités soient pleinement représentés dans les mécanismes de gouvernance de l'assurance maladie des organisations, et pas seulement en tant qu'observateurs. Cette question continuera d'être suivie avec le Secrétaire général et ses représentants.

3. Extension de la couverture et flexibilité des prestations

Le président a indiqué que la difficulté consiste à obtenir des informations sur les différents régimes d'assurance maladie des organisations du système des Nations Unies afin de pouvoir les comparer. Il est reconnu que, dans certains cas, les plafonds fixés pour certaines catégories de prestations sont trop bas. Il est également reconnu que des problèmes se posent dans certains cas pour la présentation des demandes de remboursement, le paiement direct, les garanties et les retards dans l'obtention de l'autorisation préalable lorsque celle-ci est requise. Bien que ces problèmes aient été portés à l'attention des services d'assurance de certaines organisations, les travaux dans ce vaste domaine se poursuivent et se poursuivront au cours de la prochaine période considérée.

4. Soins de longue durée (SLD)

Le Comité a consacré beaucoup de temps à la question des soins de longue durée (SLD) et a examiné de nombreux documents disponibles sur ce sujet. Il a analysé les tendances mondiales et examiné les politiques en matière de SLD dans les organisations du système des Nations Unies. Il a examiné ce qui existe dans les différents régimes d'assurance maladie des organisations en matière d'aide au financement de ce type de soins. Comme l'a déjà reconnu le rapport du Corps commun d'inspection (CCI) sur l'assurance maladie dans les organisations des Nations Unies (CCI/REP/2023/9), les soins de longue durée restent un besoin non satisfait. Le Comité a conclu qu'une assurance soins de longue durée à l'échelle du système des Nations Unies n'était pas réaliste, du moins à court et moyen terme. Il s'est donc attaché à préconiser une planification adéquate et opportune en vue de cette éventualité. À cet égard, une note d'orientation, Conseil 55/2025/D.10.b/2, a été élaborée.

Il a été recommandé que la note d'orientation soit adaptée/élargie par les associations afin de tenir compte du contexte local.

5. Lutter contre les inégalités dont sont victimes les fonctionnaires retraités en Afrique et dans des régions similaires

La question de l'absence d'aide à l'évacuation médicale d'urgence pour le personnel retraité était particulièrement préoccupante, notamment en Afrique où les soins médicaux nécessaires sont parfois indisponibles ou insuffisants dans le lieu de résidence.

Pour remédier à cette situation, il a été recommandé d'appliquer les mêmes critères d'évacuation médicale que ceux utilisés pour le personnel en activité au personnel retraité dans les cas exceptionnels mettant la vie en danger. Plusieurs autres mesures ont été proposées, telles que la viabilité d'un régime d'assurance distinct couvrant l'aide à l'évacuation médicale, la faisabilité de fonds de solidarité volontaires et l'examen de la possibilité d'étendre à cette fin les mécanismes d'aide en cas de difficultés existants, tels que le fonds d'urgence de la CCPNU, même si cela impliquerait une extension des dispositions existantes.

6. Réforme du régime d'assurance médicale (RAM)

Le MIP pour le personnel actif et retraité recruté localement offre une couverture limitée. Le Comité permanent a collaboré avec la Section de l'assurance maladie et de l'assurance vie des Nations Unies (UNHLIS), qui a formé un groupe de travail sur le MIP. Le président a soumis des recommandations qui seront examinées lors de cette révision. L'UNHLIS a informé le Comité permanent que le groupe de travail n'avait pas encore achevé ses travaux et qu'il examinerait toutes les améliorations possibles du MIP dans le cadre de son examen, dans les limites des paramètres financiers existants. Le président a indiqué que, bien que cette question ait été portée à l'attention du Secrétariat de l'ONU, le FAFICS a également recommandé qu'un examen complet du MIP soit effectué par le CCS, en associant également d'autres organisations du système des Nations Unies.

7. Surveiller les organes législatifs et plaider en faveur d'un financement durable

Les développements au sein de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies continuent d'être suivis. Bien qu'aucun nouveau rapport du Secrétariat sur l'ASHI n'ait été publié, les préoccupations relatives aux engagements non financés ont été entendues. La lettre adressée par le président du FAFICS au Secrétaire général a attiré l'attention sur les engagements de plus de 20 milliards de dollars au titre de l'ASHI, dont seulement 31 % sont financés dans certains cas. Certaines organisations sont en meilleure posture, avec un financement supérieur à 80 %. Treize organisations n'ont pas financé ce passif. Le CCI a recommandé que les contributions obligatoires et volontaires soient structurées de manière à couvrir le passif au titre de l'ASHI, recommandation que la FAFICS a pleinement approuvée. Dans la lettre adressée au Secrétaire général, le CCS et le Comité de haut niveau sur la gestion (HLCM) ont été instamment priés d'agir rapidement sur cette question.

8. Renforcer l'engagement avec les fédérations du personnel

Le Comité a collaboré avec le Comité de coordination des associations et syndicats internationaux du personnel des Nations Unies (CCISUA), la FICSA et la Fédération internationale des fonctionnaires internationaux des Nations Unies (UNISERV) afin de travailler ensemble sur les questions d'assurance maladie qui touchent tant le personnel en activité que les retraités. Lors de la réunion de la FICSA qui s'est tenue à l'UNESCO en février 2025, le président a souligné l'engagement de la FAFICS et de la FICSA à travailler ensemble sur deux questions clés : les pensions et l'assurance maladie. Mme Ann Van Hulle, membre du Comité permanent, a assisté à la réunion et a présenté les principales conclusions du rapport du CCI. Le Comité prévoit de poursuivre sa collaboration avec ces organisations.

139. Le président a indiqué que **la section C** du rapport du Comité permanent contenait six recommandations adressées au Conseil pour les travaux à mener au cours de la prochaine période de référence. Les deux premières recommandations concernent les travaux réguliers menés par le FAFICS. Les quatre autres recommandations portent sur les domaines prioritaires sur lesquels le Comité concentrera son attention au cours de la prochaine période de référence, dans le prolongement des travaux déjà entrepris par le Comité dans ces domaines. Une recommandation supplémentaire est formulée sur la base de la proposition de l'AFICS-Pays-Bas

sur la question des procédures de recours des administrateurs tiers (TPA) et des mécanismes permettant aux participants de faire appel des décisions des TPA, éventuellement avec la participation de l'organisme d'assurance maladie compétent du système des Nations Unies. Il s'agit de répondre à la question soulevée concernant le refus par les TPA de régler les demandes de remboursement des participants sans leur donner accès à des mécanismes de recours. Les relations entre les TPA et les différents régimes d'assurance maladie après la cessation de service doivent devenir plus transparentes.

140. Lors de la formulation de ses recommandations et des mesures supplémentaires à prendre pour les mettre en œuvre, il faudra tenir compte des contraintes financières auxquelles sont confrontées la plupart des organisations du système des Nations Unies. Si le FAFICS s'est engagé à obtenir les meilleurs résultats possibles pour les fonctionnaires retraités, il doit également démontrer qu'il comprend clairement les réalités actuelles.

141. Le président a présenté les principales questions soulevées lors de la réunion plénière du Comité permanent du 14 juillet et les mesures qu'il avait indiqué qu'il prendrait, comme suit :

- Les associations ont soulevé le problème des relations avec les TPA, en particulier en ce qui concerne la communication relative à la gestion des demandes de remboursement. Concernant les demandes de remboursement, le président a informé les associations qu'il y avait plusieurs étapes à suivre. Un retraité doit d'abord essayer de régler son problème avec l'organisme de gestion des prestations ou un autre administrateur des demandes. S'il n'est pas satisfait de la réponse, il peut s'adresser au service d'assurance maladie de son ancienne organisation pour qu'il prenne des mesures. Si son problème n'est toujours pas résolu, il peut s'adresser à son AFICS au niveau national, qui peut juger opportun de le porter à l'attention de l'AFICS au siège de l'organisation. Dans le cas de problèmes généraux, le FAFICS peut alors être saisi. En revanche, le FAFICS ne peut pas intervenir dans la résolution de cas individuels qui se produisent dans les 65 associations. Le président a indiqué qu'au vu du nombre de problèmes soulevés avec les TPA, la réalisation d'une enquête pour évaluer les performances des TPA serait envisagée.
- Le problème des retraités qui ne sont pas éligibles à l'ASHI lorsqu'ils quittent l'organisation a été soulevé. Le président a déclaré que cette question serait examinée en vue d'identifier éventuellement d'autres dispositifs d'assurance maladie.
- L'importance d'une communication plus rapide de la part des organisations aux participants sur les changements apportés aux prestations, aux niveaux de cotisation et aux cycles de traitement des demandes a été soulignée. Le président a indiqué que cette question serait examinée dans le cadre du plan de travail.
- La possibilité d'obtenir le statut d'observateur auprès de la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) et du réseau des ressources humaines (RH) du système des Nations Unies sur les questions d'assurance maladie touchant les retraités a été évoquée. Le président a indiqué que cette possibilité serait étudiée.
- Le président a indiqué que la réponse aux différentes questions soulevées par l'AFICS-Philippines dans sa communication séparée serait communiquée.

142. Les associations ont félicité le président pour sa présentation et ont exprimé leur gratitude pour le travail accompli par le Comité permanent. Les associations ont appuyé l'adoption des sept recommandations. Des remerciements ont été exprimés pour la note d'orientation sur les soins de longue durée et la lettre qui a été envoyée au Secrétaire général. Il a été suggéré que la note d'orientation sur les soins de longue durée soit communiquée aux associations et syndicats du personnel.

143. Il a été souligné que Jay Karia, en collaboration avec le Dr Narula (ancien directeur médical des Nations Unies), participe aux réunions mensuelles du Comité des Nations Unies sur la santé et l'assurance vie (HLIC) à New York, où ils défendent vigoureusement les intérêts des retraités. Une grande appréciation a été exprimée pour le travail remarquable accompli par M. Jay Karia au sein de ce comité. Le Conseil a ovationné M. Jay Karia pour son travail.

144. La question des modalités pour les personnes non éligibles à l'ASHIL a de nouveau été soulevée. Il est important de trouver une solution pour les personnes qui quittent l'organisation sans assurance maladie après leur départ.

145. En ce qui concerne les mécanismes de gouvernance dans les organisations, il a été suggéré de cartographier les dispositifs de gouvernance des différentes organisations afin que les associations sachent à qui s'adresser et comment orienter leurs membres en cas de problèmes liés à leur assurance maladie. Cela pourrait inclure des informations sur le statut des retraités au sein des comités de gouvernance et sur leur droit de vote ou non. Une association a déclaré qu'elle allait désormais soulever la question de la représentation des retraités au sein du mécanisme de gouvernance de l'Organisation maritime internationale (OMI). Le président a indiqué que la cartographie de la structure de gouvernance de chaque régime serait une tâche difficile compte tenu du nombre de régimes concernés et de leur complexité, mais que le Comité permanent verrait ce qu'il pouvait faire à cet égard. Il a recommandé aux associations de consulter le rapport du CCI sur l'assurance maladie, JIU/REP/2023/9, qui fournit des informations détaillées sur les différents régimes du système des Nations Unies et sur les difficultés rencontrées par les comités pour assurer une représentation complète des retraités.

146. En ce qui concerne les questions d'admissibilité, les types d'assurance (auto-assurance, auto-administration ou administration par un tiers) et les procédures de traitement des plaintes relatives aux demandes de remboursement, le président a indiqué que ces questions seraient incluses dans le plan de travail au titre de la recommandation n° 5 du Comité permanent.

147. En ce qui concerne les demandes de remboursement de frais médicaux, la question du régime mondial et de l'autorité de l'administrateur tiers Cigna a été soulevée. Une association a exprimé plusieurs préoccupations. La première concernait les dispositions du régime mondial Cigna en vigueur qui, selon elle, devraient être réexaminées. La deuxième préoccupation portait sur l'éthique médicale et le rôle discrétionnaire des consultants administratifs et médicaux de Cigna dans

décider des conditions préalables à l'autorisation et à l'approbation des hospitalisations et des prescriptions délivrées dans leur pays par des médecins et chirurgiens qualifiés. Les motifs de refus des demandes de remboursement n'étaient pas non plus clairs. Le président a indiqué que le paysage de l'assurance maladie était en effet extrêmement complexe, chaque organisation ayant ses propres modalités (autogestion, gestion par un tiers, auto-assurance ou autre) et ses propres règles. Cigna gère plusieurs régimes pour le compte des organisations. Il est frustrant pour les participants que leurs demandes soient refusées et qu'ils ne disposent d'aucun mécanisme clair pour contester cette décision. Le président a souligné que les règles en matière d'assurance maladie sont établies par l'organisation et non par Cigna, qui traite les demandes pour le compte de l'organisation concernée sur la base d'un ensemble de règles. Il existe une procédure de recours au sein de Cigna pour traiter les demandes contestées et les recours. Si cette procédure de recours ne permet pas de résoudre le problème, le participant peut faire appel auprès de l'assurance maladie de l'organisation. Cette relation n'est actuellement pas toujours transparente. Le président a donné l'exemple du Secrétariat des Nations unies à New York. Celui-ci enregistre les questions et les plaintes reçues des retraités assurés afin qu'ils reçoivent une réponse dans un délai raisonnable d'environ deux semaines. Si le problème concerne l'administrateur tiers, celui-ci est contacté par le Secrétariat de l'ONU. Le président a confirmé que la question des procédures d'appel des administrateurs tiers serait ajoutée comme septième recommandation du plan de travail, comme proposé par l'AFICS-Pays-Bas. Il a été souligné que toute proposition devait être vérifiée afin de s'assurer qu'elle est conforme à la procédure d'appel décrite dans l'accord avec l'administrateur tiers.

148. L'importance de soutenir certains services destinés aux retraités à mesure qu'ils vieillissent, tels que les soins optiques et dentaires, a été jugée très importante et le président a indiqué que cette question serait abordée dans la recommandation n° 5. La télémédecine a été mentionnée comme un moyen de soutenir les retraités. Le président a souligné qu'il fallait explorer cette option avec prudence, car certains administrateurs de prestations offrent la télémédecine, mais augmentent ensuite les primes pour ce service. Il a été mentionné que Cigna offre des soins de longue durée et que cette option pourrait être étudiée par les organisations.

149. En ce qui concerne le MIP, si les prestations doivent être étendues, cela entraînera une augmentation des cotisations, car les réserves ne seraient pas suffisantes pour couvrir cette extension. Le président a indiqué que les retraités ne s'opposeraient apparemment pas à une augmentation des primes en échange de meilleures prestations. Le HLCM et le CEB devraient être associés à cette discussion.

150. En ce qui concerne le soutien aux survivants, un certain nombre d'organisations ont élaboré des lignes directrices sur les mesures à prendre par les retraités et leurs survivants en cas de décès du retraité. Une brochure produite par l'AFUNPI-Inde à l'intention des retraités et des survivants, qui comprend une foire aux questions sur l'assurance maladie, en est un bon exemple et est disponible en version électronique pour les autres associations. Le président a indiqué que ces documents d'information préparés par les associations seront inclus sur le site web du FAFICS.

151. Une question a été posée pour savoir si le FAFICS avait un lien avec les travaux menés dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour le vieillissement en bonne santé. Le président a indiqué que le Comité permanent se renseignerait à ce sujet.

152. En ce qui concerne la participation aux travaux du Comité permanent, le président a expliqué que toute personne ayant une expérience dans le domaine de l'assurance maladie au sein du système des Nations Unies et souhaitant participer aux travaux peut se porter candidate. Les responsabilités relatives aux différents résultats attendus du plan de travail sont réparties entre les membres. Le travail consiste à partager son expertise, à préparer des rapports et des analyses et à rédiger des comptes rendus de réunion à tour de rôle. Les réunions se tiennent virtuellement (Zoom ou Teams) tous les mois. Les membres doivent avoir une connaissance approfondie des questions d'assurance maladie et être capables de travailler en équipe. Les personnes intéressées doivent soumettre leur candidature à leur association, qui la transmettra au pool d'experts. Certaines associations se sont également portées volontaires pour apporter leur aide de manière ponctuelle, sans devenir membres à part entière du Comité permanent, et leur soutien est apprécié. Le Comité permanent ne s'occupe pas des problèmes personnels des retraités en matière d'assurance maladie. Il traite des problèmes généraux et des questions stratégiques liés à l'assurance maladie. Diverses associations/comités organisent régulièrement des réunions ouvertes avec les retraités afin de les aider à résoudre leurs problèmes personnels liés à leur assurance maladie. Il a également été rappelé aux associations de veiller à communiquer au Secrétariat du FAFICS le nom de leur(s) point(s) de contact pour les questions d'assurance maladie.

- **Décision 55/14 : Le Conseil a approuvé les sept recommandations pour les travaux du Comité permanent sur l'assurance maladie et les soins de longue durée après la cessation de service (ASHIL) au cours de la prochaine période de référence.**

10.c Comité permanent de la communication

153. Le président du Comité permanent des communications, M. Juan Antonio Casas Zamora, a présenté le document 55/2025/D.10.c/1 du Conseil *pour information*. Le président a indiqué que le Comité avait été créé par le ^{54e} Conseil pour remplacer le Comité ad hoc précédemment en place. M. Aye Win, AFICS-Myanmar, a assuré la coprésidence. Les membres du Comité permanent sont issus de l'AAFIB-Brésil, de l'AFICS-Chili, de l'AAFI-AFICS-Genève, de l'AFICS-Myanmar, de l'AFICS-NY, de l'AFICS-Panama, de l'AFICS-Philippines et de l'ASAFI-Sénégal. Les membres ont un mandat renouvelable de deux ans. Il les a remerciés pour leur engagement exceptionnel et leur travail acharné. L'objectif général était d'améliorer la communication interne et externe de la Fédération. Le mandat consistait à élaborer des stratégies de communication, à gérer le site web, à soutenir les associations dans leurs propres efforts de communication et à promouvoir l'engagement et la formation. Les priorités stratégiques pour 2024-2025 étaient de moderniser l'infrastructure numérique, de renforcer l'engagement avec les associations membres, de produire du contenu multilingue et de développer des outils de plaidoyer.

154. L'année dernière, la brochure FAFICS a été publiée en anglais, français et espagnol, conçue avec le soutien de Medramos aux Philippines. La brochure n'avait pas encore été produite en portugais, comme suggéré lors du Conseil de l'année dernière, ni dans aucune autre langue. La prochaine version de la brochure inclura certaines informations contenues dans le matériel FAFICS@50. Le Comité permanent a apporté son soutien au Comité de planification du 50e anniversaire de la FAFICS, dont M. Aye Win était le coprésident, en contribuant au contenu de la publication électronique et de la vidéo commémoratives FAFICS@50.

155. En matière de transparence et de responsabilité, un modèle standardisé a été élaboré pour le mandat, les plans de travail et la composition des comités permanents. Pour le Comité permanent des communications, ces documents ont été publiés sur le site web, et ceux des autres comités permanents sont en cours de publication. Il existe une section réservée aux membres, accessible uniquement à l'aide d'un mot de passe sensible à la casse, où sont publiés les procès-verbaux des réunions mensuelles du Bureau et d'autres informations. Les associations ont été vivement encouragées à consulter la section réservée aux membres, en particulier les procès-verbaux du Bureau, qui fournissent des détails sur les travaux menés et les décisions prises par le Bureau. Des groupes Google ont été créés : un groupe mondial pour les messages du président et les communications relatives au Conseil, un pour le président et les membres du Bureau, un pour le Bureau et un pour certains comités permanents. L'objectif est de créer à l'avenir des groupes Google fonctionnels pour les points focaux des comités permanents.

156. La mise en ligne du site web de la FAFICS a constitué une avancée majeure. Un processus intense de conception, de révision et d'activation, utilisant une plateforme Wordpress, s'est déroulé entre mars et octobre 2024, avec l'aide de Quattro Medios Digitales, Panama. Les principales caractéristiques du site web sont sa mise en page moderne, sa navigation plus facile, les liens vers des partenaires tels que la CFPNU, l'UNFCU, le Secrétariat de l'ONU, les répertoires actualisés des associations, les actualités dynamiques des membres par pays, les pages standardisées du Comité permanent et le soutien administratif en arrière-plan, y compris des tutoriels. Des efforts ont été faits pour fournir des informations plus actualisées provenant des associations. L'appel à la mise à jour des répertoires des associations est normalement lancé au début de chaque année, mais il a été rappelé aux associations que toute modification doit être signalée immédiatement. Il existe un formulaire standard à remplir, qui peut ensuite être téléchargé. Un système de tickets a été mis en place pour le téléchargement de contenu. Il a été rappelé aux associations que lorsqu'elles soumettent des documents à télécharger, elles doivent indiquer s'ils sont soumis à des restrictions et réservés aux membres. Des lignes directrices seront bientôt élaborées pour permettre aux associations de télécharger directement leurs documents. Certaines associations disposant d'un site web sont déjà reliées au site web de la FAFICS. Pour les associations qui ne disposent pas de leur propre site web, des possibilités sont à l'étude, par exemple la création d'une page dédiée à l'association sur le site web principal de la FAFICS.

157. L'analyse pour la période de janvier à juin 2025 a été achevée. Voici les principales conclusions :

Aperçu

- 4 102 sessions, dont 3 006 utilisateurs individuels
- 11 740 pages vues, avec 3 pages par session
- Taux de rebond 47,7

Langue des utilisateurs et

utilisation des appareils

- 80 % d'utilisateurs anglophones
- Suivis par l'espagnol et le français
- Utilisation des appareils : 81,2 % sur ordinateur, 17,6 % sur

mobile, 1,2 % sur tablette Localisation des visiteurs et sources de

trafic

- Principaux pays : États-Unis, Allemagne, France, Suisse, Irlande, Pays-Bas
- Trafic : direct 48 %, organique 39 %, référents 13 %

Pages les plus consultées

- Page d'accueil
- Liste des associations membres
- À propos
- Questions relatives aux pensions
- Page de contact

158. Le président a indiqué que : les analyses ont montré qu'un bon nombre d'utilisateurs individuels restent sur le site, le taux de rebond étant inférieur à 50 % ; de nombreuses personnes souhaitent savoir s'il existe une association dans leur pays ; les pensions sont une préoccupation majeure des utilisateurs, il est donc nécessaire de veiller à ce que les informations sur les pensions soient aussi complètes et à jour que possible. Il a également indiqué que la page de contact était très utilisée et qu'il était très important que les répertoires des associations soient à jour et que les questions posées par les utilisateurs reçoivent des réponses plus efficaces.

159. Une enquête en ligne a été menée auprès des utilisateurs. Elle a recueilli 50 réponses provenant de 30 associations.

Points à retenir :

- 82 % recommanderaient le site, 86 % le trouvent bien organisé, 68 % le trouvent adapté aux appareils mobiles, 58 % trouvent son design moderne et 52 % souhaitent davantage de mises à jour. 96 % trouvent le site facile à naviguer, 82 % ont trouvé des informations utiles et 72 % ont indiqué que leur expérience globale était excellente ou très bonne.

160. Le président a indiqué que les défis identifiés étaient les problèmes d'utilisabilité du back-end, les retards dans la mise en place du service d'assistance, les retards dans la mise à jour des informations sur les membres et le manque de clarté des protocoles relatifs au contenu.

Les principales recommandations ont porté sur la nécessité d'améliorer la formation des administrateurs web sur le back-end, de finaliser les répertoires de l'Association d'ici la prochaine réunion du Conseil, de lancer une rubrique « Actualités » d'ici 2025 et de mettre en place un processus de contrôle éditorial, qui devra être réalisé en collaboration avec les autres comités permanents et le Bureau. Il faudra poursuivre le développement du contenu, assurer une présence multilingue et sur les réseaux sociaux, établir un cycle éditorial et maintenir les efforts de sensibilisation. Les points focaux de l'Association devront être formés pour soutenir les efforts de communication. Le président a indiqué que toutes ces mesures seront prioritaires pour le comité permanent à l'avenir.

161. Les associations ont félicité le président pour son excellente présentation et le travail accompli par l'équipe.

162. En ce qui concerne la question de savoir à qui s'adresse le site web, certaines associations ont estimé qu'il visait clairement à renforcer la communication, la cohésion et la solidarité entre les associations et que son public était interne. Il a été mentionné que l'objectif du site web devait découler des statuts de la FAFICS, qui indiquent que la solidarité entre les associations est l'un des principaux objectifs de la FAFICS. Il a été dit qu'un des principaux objectifs du site web était de soutenir l'apprentissage des associations afin qu'elles puissent répondre aux questions de leurs membres. Il a été précisé qu'il ne s'agissait pas d'un site web mondial et que s'il y avait un public externe, celui-ci devrait être constitué de retraités qui ne sont pas membres d'une association. Une association a souligné l'importance du site web de la FAFICS, car elle ne dispose pas des ressources nécessaires pour développer son propre site. Une autre association a indiqué qu'elle examinait le coût d'un site web, tant en termes de coûts initiaux et récurrents que de capacités nécessaires, et qu'elle estimait qu'un tel site serait particulièrement utile pour les entités externes avec lesquelles elle est en contact. Elle a déclaré que les conseils du Comité permanent seraient utiles. Le président a indiqué que certains estimaient que la FAFICS devait être plus visible à l'extérieur et mener des actions de sensibilisation sur ses activités, ce qui pourrait lui permettre d'attirer de nouveaux membres. Il a toutefois ajouté que les principales clientes étaient les associations, comme le montre le fait que la liste des associations membres est la page la plus visitée du site et que, lorsqu'aucune association n'est trouvée, les visiteurs veulent savoir pourquoi.

163. En ce qui concerne le contenu du site web, une association a déclaré qu'il était important de déterminer les besoins des utilisateurs. Une autre association a estimé qu'il serait utile de disposer d'un plan de navigation, d'un meilleur équilibre entre les photos et le texte, ainsi que d'une interface plus intuitive compte tenu du manque de connaissances technologiques d'une population âgée. Une autre association a indiqué qu'elle trouvait le site web moderne, qu'elle appréciait la rubrique « Actualités » et la publication des procès-verbaux du Bureau, et a demandé que les lettres du président soient rédigées en caractères plus grands. Une autre a apprécié le caractère multilingue du site web. Une question a été soulevée concernant le mécanisme de questions au président sur le site web, la nature des questions posées et la possibilité pour d'autres personnes d'y répondre. À cet égard, il a été dit que la FAFICS ne devait pas usurper le rôle des associations, qui devaient être le premier point de contact pour les questions, et qu'il serait trop lourd pour la FAFICS de devoir répondre aux questions de plusieurs

Membres des associations. Une autre association a indiqué que le site web devait être utilisé pour dissiper l'idée fausse selon laquelle seuls les fonctionnaires internationaux à la retraite peuvent adhérer aux associations, et non les fonctionnaires locaux à la retraite. Il a été recommandé d'établir une interaction étroite avec la Caisse des pensions, qui est en train de créer son nouveau site web, et d'inviter instamment celle-ci à publier également son contenu en espagnol. Le président a déclaré que les informations figurant sur le site web devaient être utiles aux retraités, complètes et utiles pour résoudre les problèmes, et que le site web devait fournir des liens vers d'autres sites. Il a ajouté que les associations pouvaient télécharger leurs publications sur le site web et créer des liens vers d'autres sites web.

164. En ce qui concerne la création de contenu, une association a déclaré que des créateurs de contenu étaient nécessaires et que cela avait un coût. Une autre association a indiqué que certains documents du Conseil utilisaient un langage très onusien et a demandé que le langage utilisé soit plus accessible. Une autre association a soulevé la question de la langue. Il a été recommandé d'obtenir 10 licences Zoom incluant l'interprétation par IA, ce qui permettrait d'élargir la participation aux travaux de la Fédération, même si la langue de travail est l'anglais. Chaque comité permanent pourrait disposer de son propre compte Zoom afin de faciliter le déroulement des réunions. Une association a déclaré qu'il serait utile de dresser un inventaire de toutes les publications des associations. Le président a convenu qu'il fallait créer des documents et des résumés plus conviviaux. Il a également déclaré que des mises à jour fréquentes du contenu sur les pensions et la santé étaient nécessaires.

165. En ce qui concerne les réseaux sociaux, bien qu'il ait été reconnu que ces plateformes touchaient un public plus large, certaines associations ont indiqué qu'il fallait faire preuve de prudence à l'avenir, notamment en ce qui concerne les informations qui seraient partagées à l'extérieur, les personnes qui y auraient accès et les utilisations malveillantes et le ciblage d'individus. Une association a estimé que les réseaux sociaux étaient destinés à des communications plus informelles, alors que les besoins de communication de la FAFICS étaient plus formels. Il serait donc plus judicieux d'investir dans l'amélioration du site web. Une autre association a déclaré qu'il existait de nombreuses options en matière de réseaux sociaux, chacune ayant ses propres caractéristiques. Il est important de déterminer la meilleure option pour les besoins de la FAFICS. Quelle que soit l'option finalement retenue, elle devra être financée. Une autre association a déclaré que le contenu devait être adapté aux réseaux sociaux, ce qui nécessite des capacités. Étant donné que les utilisateurs plus âgés apprécient que les informations soient fournies d'une certaine manière, un processus graduel vers différentes formes de communication serait nécessaire.

166. Les différentes associations ont partagé leur expérience des réseaux sociaux. L'une d'entre elles a déclaré avoir créé une page Facebook réservée à ses membres à vie, qui a rencontré un vif succès. Une autre association a indiqué avoir créé une page Facebook détaillant ses activités sociales, qui a attiré l'attention de retraités d'un autre pays souhaitant rejoindre l'association. Il a été suggéré que WhatsApp, Signal ou Viber pourraient être des moyens de rester en contact. Une remarque générale a été formulée concernant la transition vers des réunions sans papier et les préoccupations des membres plus âgés. Les deux systèmes devront peut-être être maintenus afin de permettre la participation de certains membres. Le président a indiqué qu'une stratégie appropriée en matière de réseaux sociaux devra être élaborée et que différentes options devront être examinées. Première étape

Il serait nécessaire de consulter les points focaux de communication des associations. Il a en outre indiqué qu'une enquête sur l'expérience des associations en matière de médias sociaux serait un point de départ très utile. Le président a demandé aux associations de désigner un point focal de communication et de communiquer son nom dès que possible.

167. En ce qui concerne la sécurité du site et les questions de confidentialité, une association a évoqué la nécessité de faire preuve de prudence dans les publications, en particulier sur les questions de retraite, afin de garantir que les informations ne soient pas divulguées avant leur publication par la Caisse des pensions, étant donné que les délégués du Comité des pensions signent des accords de confidentialité. Le président a indiqué que le site actuel était sécurisé à 99 % et qu'aucune information personnelle n'y figurait. Il a ajouté que des normes strictes en matière de confidentialité seraient élaborées et que les communications seraient éditées de manière appropriée.

168. Il a été annoncé que le Département de la communication et de l'information des Nations Unies (DCI) avait envoyé un message à tous les directeurs des Centres d'information des Nations Unies (CINU) afin d'encourager la collaboration entre les CINU, les coordonnateurs résidents et les associations.

- **Décision 55/15 : Le Conseil a pris note du rapport du Comité permanent de la communication et des priorités établies pour la prochaine période de rapport.**

169. Le Président a pris la parole pour communiquer des informations sur deux points. Tout d'abord, il a annoncé avoir reçu copie d'une lettre du Secrétaire général adressée au Président du Comité des pensions de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies. Dans cette lettre, le Secrétaire général indiquait avoir accepté la démission de M. Pedro Guazo, Représentant du Secrétaire général (RSG) pour l'investissement des actifs de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies, avec effet au mardi 15 juillet 2025, soit la veille. La lettre indiquait en outre que le Secrétaire général avait nommé M. Toru Shindo, directeur et chef des investissements du Bureau de la gestion des investissements (OIM), au poste de représentant du Secrétaire général par intérim jusqu'au 15 août 2025, et que le Secrétaire général avait nommé M. Robert van der Zee, directeur financier du Programme alimentaire mondial des Nations Unies, au poste de RSG par intérim à compter du 15 août 2025 jusqu'à ce qu'un RSG à temps plein puisse être nommé conformément au mandat approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 68/247 B, partie VIII, du 9 avril 2014. Le CCPPNU avait précédemment annoncé que M. Guazo avait accepté un poste au bureau de Londres de la Northern Trust Corporation de Chicago, dans l'Illinois, et qu'il démissionnerait donc avec effet au 15 août 2025.

170. Deuxièmement, le président a souhaité partager une lettre qu'il avait reçue de trois retraités du PNUD, dont au moins deux sont membres de l'AFICS-NY, qui lui avaient écrit pour lui faire part de leur inquiétude quant au fait que « les événements récents affaiblissent le consensus mondial entre les nations qui aspirent à la promesse de la Charte des Nations unies d'un monde de paix, de justice et de progrès. Compte tenu de ces nouvelles réalités, ils se sont sentis obligés de proposer une initiative visant à tirer parti du potentiel de la communauté des retraités pour aider à contrer cette situation ». Le

Le président a indiqué que leur idée était de créer une « communauté des retraités des Nations Unies », un réseau de retraités de l'ONU qui se consacrerait à promouvoir l'objectif d'une meilleure compréhension, à l'échelle mondiale, du rôle unique joué par l'ONU dans la consolidation de la paix, l'aide humanitaire et le développement international. Il a brièvement résumé certains des axes prioritaires de la communauté : faire connaître les réussites et les exemples où les organisations du système des Nations Unies ont influencé les politiques, promouvoir les Nations Unies par divers moyens, encadrer des étudiants, partager les connaissances et l'expérience, les outils et les stratégies qui favorisent l'impact et l'influence des Nations Unies. Il fallait trouver un coordinateur pour la communauté et les trois retraités du PNUD qui avaient rédigé la lettre ont estimé que le président de la FAFICS était la personne idéale pour remplir cette fonction. Les trois retraités du PNUD se chargeraient de la gestion, de la préparation, du lancement et du fonctionnement de la communauté. Le président a demandé l'avis du Conseil sur cette initiative.

171. Une question a été soulevée quant à savoir si la lettre avait été adressée à M. Jerry Barton à titre personnel ou en sa qualité de président de la FAFICS. Il a été précisé qu'elle avait été envoyée à l'adresse électronique du président de la FAFICS. La lettre disait : « Cette communauté a besoin d'un coordinateur, généralement une personne occupant une position d'autorité qui serait considérée par les membres comme le choix naturel pour ce rôle. Nous pensons que vous, en tant que président de la FAFICS, seriez le choix idéal ». Les associations ont estimé qu'il serait important que le président rencontre le groupe pour discuter de leur proposition. La nature des relations avec la FAFICS, les points communs et les synergies potentielles pourraient alors être examinés. La prudence était de mise. Il fallait clarifier le lien entre la FAFICS et la communauté proposée. La FAFICS dispose de statuts et d'objectifs bien définis. Il a été précisé que la FAFICS avait un rôle spécifique, tel que défini dans ses statuts, axé sur le bien-être des retraités et la protection de leurs droits, et qu'elle avait la responsabilité exclusive de représenter les retraités et les bénéficiaires du Fonds dans divers forums intergouvernementaux et du système des Nations Unies. La FAFICS n'est pas un organe technique des retraités des Nations Unies dans le domaine du développement mondial. Tout en continuant à soutenir et à défendre le rôle et l'action des Nations Unies dans le monde entier, la FAFICS ne se concentre pas sur des questions mondiales telles que la consolidation de la paix et le développement. Il existe des organisations qui se consacrent spécifiquement à ces questions, auxquelles participent des retraités du système des Nations Unies, et l'une d'entre elles, la Fondation pour la gouvernance mondiale et la durabilité (FOGGS), a été mentionnée. La question était de savoir s'il s'agissait uniquement d'une plateforme où des personnes partageant les mêmes idées échangeaient leurs points de vue sur des questions mondiales de fond ou si elles étaient susceptibles de se lancer dans des activités de représentation, ce qui serait problématique, compte tenu notamment des initiatives passées qui ont remis en question la légitimité du rôle de la FAFICS en tant que seul représentant des retraités. Il a été dit qu'un avis juridique pourrait être nécessaire. Une ou deux associations ont estimé que la FAFICS avait le potentiel de contribuer aux discussions mondiales et que chacune d'entre elles pourrait contribuer au débat national et international sur des questions nationales et mondiales importantes. Une autre association a estimé qu'il existait une lacune au sein de la FAFICS en ce qui concerne l'utilisation de l'énorme expertise technique et substantielle dont disposent les retraités. Une autre association a estimé que cela pourrait être une bonne occasion de montrer sa solidarité, de tendre la main aux nouvelles générations et de partager son expérience.

172. Une association a déclaré que la présentation générale de l'IA indiquait qu'une communauté « est un groupe de personnes qui interagissent et partagent un lieu, des valeurs et des structures sociales communs, favorisant un sentiment d'appartenance. Une association, en revanche, est une organisation formelle créée par des individus afin de poursuivre des objectifs communs spécifiques, avec des critères d'adhésion et des règles bien définis ». Certaines associations ont estimé que l'utilisation des mots « communauté de retraités » dans le titre du groupe pouvait prêter à confusion pour les retraités, en particulier au niveau national. Certaines ont estimé qu'il était important de veiller à ne pas multiplier les organisations axées sur les retraités, ce qui pourrait conduire à une dilution de leur influence. Une association a fait part de l'expérience de travailleurs qui ont mis en place une représentation alors que des syndicats existaient déjà, ce qui peut entraîner des conflits et une représentation moins efficace. Une autre a fait part de l'expérience d'une organisation comptant plusieurs associations de retraités et a mentionné la différence entre le statut de reconnaissance et le statut de représentativité. Une ou deux associations ont estimé que le moment choisi pour l'envoi de la lettre était intéressant, celui-ci coïncidant avec le Conseil de la FAFICS et précédant la réunion du Comité des pensions.

173. Le président a remercié les associations pour leurs commentaires et suggestions très utiles. Il a conclu en indiquant que le Bureau se saisirait de la question, qu'il répondrait à la lettre et qu'il rencontrerait le groupe comme recommandé.

10.d. Comité permanent sur les adhésions

174. Le président du Comité permanent, M. Marashetty Seenappa, AFUNPI-Inde, et le coprésident, M. Abdou Khadre Diakhate, ASAFI-Sénégal, ont présenté le document 55/2025/D.10.d/1 du Conseil, *pour information*. Les autres membres du Comité permanent sont Mme Maria Machado, AFICS-Bolivie, et Mme Eva Ruhago, UNAPATA-Tanzanie. Au cours de l'année à venir, le Comité sera composé de cinq membres et se réunira tous les deux mois, le premier lundi du mois, à compter de septembre 2025.

175. Le président a rappelé au Conseil le contexte dans lequel le Comité permanent a été créé. Il a rappelé qu'à l'origine, il n'y avait que deux comités permanents de la FAFICS, l'un sur les questions de retraite et l'autre sur l'assurance maladie et les soins de longue durée. Le Comité ad hoc sur la communication est devenu le troisième comité permanent. Le président a rappelé la profonde préoccupation exprimée par le trésorier au Conseil concernant les associations en difficulté, qui ne paient pas leurs cotisations, ne participent pas aux réunions du Conseil et voient leurs effectifs et leurs revenus diminuer. Le Conseil avait alors suggéré la création d'un comité ad hoc chargé d'examiner ces questions. Il y a deux ans, le Bureau avait nommé MM. Marashetty Seenappa et Abdou Khadre Diakhate, vice-présidents, à la tête de ce comité ad hoc. En 2024, le Conseil a approuvé la création d'un comité permanent sur les adhésions. L'objectif de ce comité permanent est de faire en sorte que les 65 associations fonctionnent pleinement et participent aux travaux de la FAFICS, et d'augmenter le nombre d'associations de 65 à 70 au cours des deux prochaines années.

176. Une partie du travail de l'année dernière s'est concentrée sur les associations en difficulté. Parmi les problèmes rencontrés, on peut citer la diminution du nombre de membres dans de nombreuses associations en raison du facteur âge et le manque de nouveaux adhérents. La réduction des effectifs dans l'ensemble du système des Nations Unies pourrait entraîner l'arrivée de nouveaux membres, mais ceux-ci pourraient avoir des conditions de retraite différentes, notamment des pensions moins élevées. La faiblesse du leadership a également été un facteur déterminant. Les bouleversements politiques et les divisions sociales dans certains pays ont rendu difficile le rassemblement des populations. Un autre problème est que les retraités locaux pensent que l'adhésion à une association est réservée aux anciens fonctionnaires internationaux. Il peut être difficile d'entrer en contact avec les retraités. Les informations sur chaque association ne sont pas mises à jour. La question des cotisations est également problématique. Les retraités ne veulent pas payer de cotisations s'ils ne savent pas ce qu'ils obtiennent en contrepartie. Les efforts visant à attirer de nouveaux membres plus jeunes n'ont pas toujours été couronnés de succès. Les coordonnateurs résidents, qui ont été très utiles dans certains pays, sont mutés. Il a également été souligné que les efforts de sensibilisation ont demandé beaucoup de temps, d'engagement, de dévouement et de ressources, très souvent celles du président et du coprésident eux-mêmes.

177. En examinant la liste des numéros d'adhésion individuels à l'Association, le président a constaté que certaines associations ne comptaient que 20 à 30 membres. Les statuts de la FAFICS stipulent qu'une association doit compter au moins 25 membres pour être affiliée à la FAFICS. Il a noté que plusieurs associations approchaient le seuil minimum, par exemple Israël qui ne compte que 20 membres, Maurice 25, le Nicaragua 20, la Côte d'Ivoire 25 et le Bénin 25.

178. Une association qui a bénéficié d'un soutien efficace est celle de Tanzanie, qui était inactive depuis quatre ans. Le président connaissait bien le contexte et de nombreux retraités, ayant lui-même travaillé dans ce pays pendant dix ans. L'association était hébergée dans les locaux du PNUD, qui ont été inondés, et une grande partie de ses documents ont été perdus, ce qui a contribué à cette interruption de quatre ans. L'association a maintenant été relancée, ses cotisations ont été payées, elle compte désormais 104 membres et participe pleinement à la FAFICS.

179. Un effort particulier a été fait en Afrique de l'Ouest. L'Association en Mauritanie a été réactivée grâce à l'énorme soutien apporté par le coprésident. L'Association en Mauritanie a été créée en 2018. Elle a traversé des périodes difficiles liées à la COVID et au décès de deux de ses présidents. Beaucoup de ses membres vivent loin de la capitale. Avec l'élection d'un nouveau président en 2023 et le soutien du coprésident, l'association a repris vie. Après le décès soudain du président au début de l'année, le coprésident a continué à apporter un soutien indispensable qui a permis à l'association d'être présente pour la première fois à cette réunion du Conseil et d'être désormais en mesure de participer aux différentes activités de la FAFICS. Au Sénégal, l'Association compte désormais beaucoup plus de membres. De nouvelles initiatives, notamment l'utilisation de WhatsApp et de Google, ainsi que la création d'un nouveau magazine, ont été lancées pour mobiliser les membres. Des points focaux ont été mis en place pour les agences afin d'élargir le nombre d'adhérents.

180. Le coprésident a également apporté un soutien considérable à la Côte d'Ivoire pour la création d'une association. Celle-ci comptait initialement entre 20 et 25 membres et en compte aujourd'hui entre 40 et 45. Des points focaux ont été mis en place pour chaque organisme et se sont réunis en mai. L'association dispose d'un potentiel de croissance important. Une lettre a été envoyée par la Caisse de retraite à tous les retraités du pays, ce qui a contribué à susciter l'intérêt. La lettre que le président de la FAFICS a adressée au Coordonnateur résident a été d'une grande aide. Lors de sa réunion avec le Coordonnateur résident, l'Association a élaboré une note conceptuelle pour la collaboration.

181. L'association mexicaine a mené les efforts en Amérique latine et a fait le point sur les progrès réalisés. L'AFICS-LAC est très active et compte quatorze associations. Le Nicaragua et le Costa Rica ont été invités à la rejoindre. L'intention est de soutenir le Salvador, la République dominicaine, le Guatemala et le Venezuela dans la création d'associations au cours de l'année à venir, ainsi que les pays anglophones des Caraïbes. Au Paraguay, il n'y a tout simplement pas assez de personnes pour former une association et la possibilité d'affilier les retraités sera étudiée.

182. Le président a indiqué que pour le reste de l'année, le comité se concentrera sur plusieurs pays d'Europe, où plusieurs pays ont manifesté leur intérêt, les Caraïbes anglophones et un certain nombre de pays d'Afrique, notamment le Ghana, le Kenya, le Liberia, Madagascar, le Malawi, le Nigeria, la Zambie et le Zimbabwe. Le Liberia a manifesté son intérêt et a pris contact avec la FAFICS. Chypre, qui était inactive, a récemment contacté la FAFICS pour mettre à jour ses coordonnées dans l'annuaire.

183. Les associations ont exprimé leur grande satisfaction quant au travail accompli et aux résultats obtenus. Il a été dit qu'une bonne pratique consiste à désigner une personne dans chaque région chargée d'assurer la liaison avec les retraités de cette région. Deux pays où il peut être particulièrement difficile d'organiser une association, l'Afghanistan, qui compte 471 retraités, et le Soudan, qui en compte 690, ont néanmoins besoin d'un soutien aux retraités. En Afghanistan, par exemple, les retraités doivent se rendre dans l'enceinte des Nations Unies pour toucher leur pension. Il a été noté que quatre associations, ARICSA-Vienne, FFOA-Rome, AAFI-AFICS-Genève et AFICS/NY, représentent 47 % des recettes totales. Il a été suggéré de réaliser une analyse afin de déterminer où la FAFICS pourrait obtenir la plus grande contribution financière, là où le personnel est très présent, en particulier les agents nationaux et le personnel international. Il a été recommandé d'envoyer une lettre de suivi aux coordonnateurs résidents soulignant l'importance de soutenir la création d'associations. Il a été suggéré qu'il pourrait être utile de partager un résumé des sessions du Conseil avec les coordonnateurs résidents. La préparation d'une boîte à outils a également été suggérée. Il a été noté qu'il y a un besoin constant de recruter de nouveaux membres. Le meilleur moment pour recruter est lorsque le personnel quitte la Caisse des pensions. Il a été suggéré de demander à la Caisse des pensions de fournir au personnel, au moment de son départ à la retraite, une brochure de la FAFICS sur les associations AFICS locales.

184. En ce qui concerne les modalités de participation et d'affiliation, plusieurs options ont été mentionnées. L'une d'elles consiste à regrouper les retraités de plusieurs pays au sein d'une seule association. C'est ce qui a été fait pour la Malaisie, Singapour et Brunei, qui formaient auparavant une seule association. Il peut y avoir plusieurs AFICS dans un même pays, ce qui est utile pour les pays de grande taille. L'association somalienne a été fondée dans des camps de réfugiés au Kenya. En Australie, l'association est organisée par État et compte six sections. Les retraités peuvent également appartenir à plusieurs associations. Lors de la création d'une association, il convient d'établir des contacts avec les autorités civiles du pays. Dans quelques pays, la création d'une association s'est heurtée à un obstacle, car il était exigé que les membres soient citoyens du pays concerné. Cela posait problème, car l'adhésion à l'association doit être ouverte aux retraités, quelle que soit leur nationalité. Cette question devra être réexaminée dans ces pays. Il a été dit qu'il était essentiel d'avoir un champion ou un point focal dans chaque pays.

185. Quelques associations, et certains de leurs membres, ont indiqué qu'ils pourraient apporter leur aide. La FFOA-Rome, qui compte plus de 2 000 membres, dont environ 500 vivent dans d'autres pays, notamment en Allemagne, en Belgique et en Europe de l'Est, pourrait aider à créer des associations dans ces pays. L'AAFIB-Brésil a proposé de soutenir les efforts dans les pays africains lusophones. L'ARICSA-Vienne a proposé de soutenir les efforts en Europe et dans le Pacifique Sud. Dans le Pacifique Sud, deux problèmes majeurs se posent : d'une part, la distance, avec 25 micro-États répartis sur une vaste zone ; d'autre part, la réticence de certains gouvernements à l'égard des ONG. Il s'agit de petites communautés, où l'action n'est pas axée sur les processus, mais repose sur la confiance établie grâce à des contacts personnels. Le travail de feu Mme Mary Johnson a été particulièrement salué. Elle travaillait sur l'idée d'une AFICS-Pacifique Sud avant son décès. L'AAFNU-Niger a également proposé son soutien. L'AFICS-Philippines a proposé de soutenir les travaux en Asie du Sud-Est. L'AFICS-Addis-Abeba a indiqué que l'ancien secrétaire exécutif adjoint de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique, qui avait nommé son chef de cabinet comme point focal pour l'Association, pourrait être utile dans son pays d'origine, le Mozambique. L'AFICS/NY a indiqué qu'elle pourrait apporter son aide au Kenya.

186. Le président a remercié les associations pour leurs excellentes suggestions. Le Fonds de pension peut être extrêmement utile pour déterminer le nombre de retraités dans le pays et aider les associations à les contacter. Il a mentionné que de nombreuses associations avaient aidé le Fonds de pension à localiser les retraités qui n'avaient pas envoyé leur certificat de droit. La liste envoyée par la Caisse contient les noms des retraités et les organismes dans lesquels ils ont travaillé. Cela permet de discuter avec les retraités de la possibilité d'adhérer à une association. Il a également indiqué qu'en Inde, le conjoint d'un retraité décédé devient automatiquement membre, sans frais. Il a également précisé qu'en Inde, il n'y a pas de cotisation annuelle, mais plutôt des contributions volontaires. Cela a entraîné une augmentation du nombre d'adhérents. Le coprésident a indiqué

qu'il avait fourni au Fonds de pension un dépliant à envoyer aux retraités de plusieurs pays afin de susciter l'adhésion de nouveaux membres.

- **Décision 55/16 : Le Conseil a pris note du rapport du Comité permanent sur la composition et des priorités établies pour la prochaine période de référence.**

Point 11 : Résultats des élections

187. Le secrétaire a annoncé les résultats des élections. 40 associations s'étaient inscrites pour le 55e Conseil. Toutes ces associations avaient désigné un chef de délégation qui disposait du droit de vote. Les résultats étaient les suivants :

Total des votes :

- Mme Adriana Gomez Saguez : 21
- M. Clemens Adams : 18
- M. Abdou Khadre Diakhate : 16
- M. Venkatasubramanian Srinivasan : 2

188. Les nouveaux vice-présidents ont été félicités pour leur élection et M. Abdou Khadre Diakhate a été remercié pour son immense contribution pendant son mandat de vice-président. M. Abdou Khadre Diakhate a félicité ses collègues pour leur élection, a remercié toutes les délégations qui ont voté pour lui et a assuré qu'il continuerait à contribuer aux travaux de la FAFICS.

189. La responsable du scrutin a été remerciée pour son travail acharné.

190. Le nouveau Bureau se réunira dans la matinée du 18 juillet afin d'examiner le plan de travail pour la prochaine période de référence, conformément à toutes les décisions et recommandations de la réunion du Conseil. La réunion se tiendra en mode hybride.

Point 12 de l'ordre du jour : Questions relatives à l'association

191. L'AFIJUB-Espagne a soulevé la question de l'imposition nationale des prestations de retraite. Selon le délégué, les pensions des Nations Unies étaient exonérées d'impôt en Espagne depuis plus de 30 ans. Les autorités fiscales ont porté l'affaire devant la Cour suprême, qui a annulé cette exonération. Ce revirement a causé des difficultés aux retraités, en partie parce qu'il avait un effet rétroactif sur plusieurs années. Il a également été jugé injuste, car l'exonération était accordée aux retraités de l'Office du tourisme des Nations Unies, une agence dont le siège est à Madrid, en vertu d'un accord spécifique relatif à son siège. L'Espagne avait également signé plusieurs accords relatifs au siège avec certaines agences qui prévoient l'exonération fiscale totale ou partielle des pensions. Dans

Dans le cas de l'Union européenne, les pensions sont exonérées d'impôt. L'AFIJUB-Espagne, en collaboration avec son organisation sœur représentant le personnel en activité, a pris contact avec les autorités espagnoles afin de trouver une solution adéquate. L'Association a écrit au Secrétaire général et au Bureau des affaires juridiques (OLA), mais n'a reçu aucune réponse à ce jour. L'Association a demandé à connaître l'expérience d'autres pays.

192. La situation aux Pays-Bas a été présentée. Les pensions étaient exonérées d'impôt. Toutefois, à la suite d'un arrêt de la Cour suprême, les deux tiers sont désormais soumis à l'impôt sur le revenu et un tiers à l'impôt sur la fortune. L'Italie impose de plus en plus les pensions des retraités. En Australie, une partie de la pension est déductible. En Inde, la question a été portée devant la Cour suprême et les pensions sont exonérées d'impôt.

193. M. Jay Pozenel, ancien directeur de la Division juridique générale du Bureau des affaires juridiques des Nations Unies, a déclaré que la Convention sur les privilèges et immunités est l'instrument conventionnel déterminant pour savoir quelle partie des prestations de retraite périodiques peut être imposée et quelle partie est exonérée d'impôt. Il a ajouté que les associations devraient contacter le Bureau des affaires juridiques pour intervenir lorsque ces questions se posent dans les pays. Il a également indiqué qu'il pourrait être utile de contacter les ministères des Affaires étrangères. Il sera lui-même témoin important dans une affaire fiscale au Danemark dans le courant de l'année et rendra compte de l'évolution de cette affaire.

Point 13 de l'ordre du jour : Questions diverses

194. M. Jay Pozenel préparait une vidéo sur la contribution des anciens membres du personnel aux travaux des Nations Unies. Une feuille d'inscription pour une réunion avec lui était disponible.

195. Les présentations PowerPoint réalisées au cours de la semaine seront téléchargées dans un dossier électronique. La liste des participants sera également mise à jour dans le lien et comprendra des photos. Le rapport du Conseil sera rédigé en trois langues dans un délai de six semaines. La présentation de Mme Nisreen Mirza, directrice de la United Nations Federal Credit Union, représentante à Vienne, sera incluse en annexe.

196. Comme il s'agissait de sa dernière réunion du Conseil, M. Gerhard Schramek a pris la parole. Il ne s'attendait pas à travailler pendant 20 ans pour la Fédération. Il a déclaré que cela avait été un grand privilège de servir. Il a travaillé avec six présidents de la FAFICS. Il estime que beaucoup a été accompli. La FAFICS est désormais sur un pied d'égalité avec les autres membres du Comité des pensions, très respectée pour ses contributions substantielles et son leadership. La FAFICS jouissait désormais d'un statut égal au sein du groupe des porte-parole. Elle avait présenté un certain nombre d'initiatives qui avaient amélioré la vie des retraités et des bénéficiaires. En sa qualité de président du Comité permanent des questions de pension pendant de nombreuses années, il s'était toujours efforcé de partager ses connaissances, d'impliquer les associations et de renforcer leurs capacités sur les nombreuses questions de fond dont le Comité des pensions était saisi chaque année. Il a rendu hommage à ses collègues avec lesquels il a travaillé en étroite collaboration : Mme Odette Foudral, M. Mohammed Sebti, Mme Adriana Gomez, M. Marashetty Seenappa, Mme Suzanne Bishopric et M. Jay Pozenel. Il

a mentionné tout particulièrement M. Warren Sach, rendant hommage à ses services exceptionnels rendus pendant de nombreuses années et au rôle essentiel qu'il a joué pendant la période difficile où le leadership de la FAFICS en tant que seul représentant des retraités était remis en question.

Point 14 de l'ordre du jour : Date et lieu de la 56e réunion du Conseil

197. Le président a indiqué qu'il avait été suggéré que la réunion du Comité des pensions se tienne à Beyrouth, au Liban, l'année prochaine, à la suite d'une invitation de la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie occidentale (CESPAO). Il a été estimé que ce lieu n'était peut-être pas idéal pour diverses raisons. Une autre option pourrait être de tenir la réunion du Comité des pensions en ligne. Le président attendra de savoir si la réunion aura lieu à la CESCO. Il enverra ensuite une communication pour savoir si les associations sont disposées et en mesure d'y participer afin de déterminer s'il y aura quorum. L'AFICS-Chili et l'AFICS-Addis-Abeba ont également suggéré que le Conseil pourrait se réunir à la CEPALC ou à la CEA. Le président en a pris note et tiendra le Conseil informé de l'évolution de la situation.

Point 15 de l'ordre du jour : Remerciements

198. Le président a exprimé ses sincères remerciements au secrétaire de la FAFICS, aux équipes de l'ARICSA-Vienne et de l'ONUV pour leur soutien, au président et au rapporteur pour leur travail, ainsi qu'aux membres du Bureau et aux présidents et vice-présidents/coprésidents des comités permanents pour leur enthousiasme, leur engagement et leur dévouement tout au long de l'année.

199. Le président a conclu en résumant les principaux enseignements tirés du Conseil. Il a indiqué que la communication serait essentielle, tout comme la présence, la mise à disposition d'informations supplémentaires sur le site web et l'étude de l'opportunité de se lancer sur les réseaux sociaux et, le cas échéant, de la manière de procéder. Les options permettant de garantir notre fonctionnement dans différentes langues continueront d'être explorées. Il a déclaré qu'il était essentiel d'augmenter le nombre de nos membres, d'étudier différentes façons d'affilier les retraités, de trouver des champions pour promouvoir l'adhésion dans chaque région et de développer des boîtes à outils. Il a souligné que la FAFICS devra soutenir ceux qui prendront leur retraite de manière inattendue et prématurée. En ce qui concerne l'assurance maladie, il a déclaré que la mise en œuvre des sept recommandations serait prioritaire, en particulier l'accès à des instances supérieures et, en matière de pensions, la FAFICS devra continuer à suivre l'évolution de la situation et rassurer ses membres. L'une des priorités sera de développer nos finances. Enfin, et surtout, il a déclaré que la FAFICS devra planifier beaucoup plus efficacement sa succession, en trouvant davantage de personnes pour faire avancer l'organisation aujourd'hui et dans les années à venir.

Point 16 de l'ordre du jour : Clôture / Levée de la séance

200. La session du Conseil s'est terminée le 17 juillet 2025 afin de permettre la tenue, le 18 juillet, d'une cérémonie commémorative marquant le^{80e} anniversaire de la fondation des Nations Unies et le^{50e} anniversaire de la fondation de la FAFICS.